

GROUPE ÉCONOMIQUE ORES

Comptes agrégés IFRS au 31 décembre 2012

Table des matières

1.	États financiers agrégés IFRS	1
	1.1. Compte de résultats agrégé	1
	1.2. Résultat global agrégé	2
	1.3. État agrégé de la situation financière	3
	1.4. État agrégé des variations des capitaux propres	5
	1.5. Tableau agrégé des flux de trésorerie	7
2.	Notes relatives aux états financiers agrégés	9
3.	Méthodes comptables du Groupe économique ORES	76
4.	Rapport du reviseur indépendant	89

1. États financiers agrégés IFRS

1.1. Compte de résultats agrégé

En Milliers EUR	NOTE	31/12/2012	31/12/2011	DIFFÉRENCE	DIFFÉRENCE %
Chiffre d'affaires	01 - A	959.008	914.895	44.113	5%
Soldes tarifaires	01 - B	5.974	22.204	(16.230)	-73%
Autres produits opérationnels	02	32.682	30.477	2.205	7%
Produits opérationnels		997.664	967.577	30.088	3%
Approvisionnements et marchandises	03	(56.660)	(52.946)	(3.714)	7%
Redevances de transport	03	(207.978)	(183.826)	(24.152)	13%
Redevances de voirie	03	(45.649)	(46.364)	714	-2%
Frais de personnel	20-21-22	(145.382)	(136.298)	(9.084)	7%
Réductions de valeur sur créances commerciales	12	(1.704)	(6.360)	4.656	-73%
Autres charges opérationnelles	04	(130.116)	(112.165)	(17.951)	16%
Charges opérationnelles		(587.490)	(537.958)	(49.531)	9%
Résultat opérationnel avant amortissements et dépréciations sur immobilisations		410.175	429.618	(19.444)	-5%
Amortissements et dépréciations sur immobilisations	09-10	(126.572)	(120.048)	(6.525)	5%
Résultat opérationnel		283.603	309.571	(25.968)	-8%
Produits financiers	05	2.041	1.818	223	12%
Charges financières	06	(79.975)	(70.276)	(9.700)	14%
Résultat financier		(77.934)	(68.457)	(9.477)	14%
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	26	0	0	0	0%
Résultat avant impôt		205.669	241.114	(35.445)	-15%
Impôt	24	(6.946)	(5.436)	(1.509)	28%
Résultat de la période		198.723	235.677	(36.954)	-16%

1.2. Résultat global agrégé

En Milliers EUR	NOTE	31/12/2012	31/12/2011	DIFFÉRENCE	DIFFÉRENCE %
Résultat de la période		198.723	235.677	(36.954)	-16%
Autres éléments du résultat global					
Éléments recyclables dans le compte de résultats		(18.360)	(22.275)	3.914	-18%
Variation de la juste valeur sur actifs financiers disponibles à la vente		0	0	0	0%
Variation de juste valeur sur instruments de couverture de flux de trésorerie	17-18-27-28	(18.360)	(22.275)	3.914	-18%
Éléments qui ne seront pas recyclés dans le compte de résultats		(45.669)	(9.778)	(35.891)	367%
Écarts actuariels des régimes à prestations définies	22	(45.669)	(9.778)	(35.891)	367%
Autres éléments du résultat global		(64.030)	(32.053)	(31.977)	100%
Résultat global de la période		134.693	203.624	(68.931)	-34%

1.3. État agrégé de la situation financière

En Milliers EUR	NOTE	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	DIFFÉRENCE 2012-2011	DIFFÉRENCE % 2012-2011
ACTIF						
Actifs non courants		3.351.231	3.218.695	3.081.275	132.536	4%
Goodwill	08	8.955	8.955	8.955	0	0%
Immobilisations incorporelles	09	8.829	7.577	0	1.252	17%
Immobilisations corporelles	10	3.329.147	3.196.400	3.066.613	132.747	4%
Participations dans des entreprises associées	26	989	991	1.015	(2)	-0%
Autres actifs non courants	11	3.311	4.772	4.693	(1.461)	-31%
Actifs courants		590.345	294.237	356.092	296.108	101%
Stocks	13	25.265	23.816	21.752	1.449	6%
Créances commerciales	12	193.851	168.742	190.693	25.108	15%
Autres créances	12	71.326	46.990	72.819	24.336	52%
Actifs d'impôt courant	12	2.727	3.550	2.679	(824)	-23%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	284.863	41.117	60.135	243.746	593%
Autres actifs courants		12.314	10.021	8.014	2.293	23%
Total actif hors créances tarifaires		3.941.576	3.512.932	3.437.367	428.644	12%
Créances tarifaires	01 - B	130.429	122.221	99.782	8.208	7%
TOTAL ACTIF		4.072.005	3.635.153	3.537.149	436.853	12%

En Milliers EUR	NOTE	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	DIFFÉRENCE 2012-2011	DIFFÉRENCE % 2012-2011
PASSIF						
Capitaux propres		1.437.983	1.397.538	1.474.927	40.445	3%
Capital	15	773.204	747.351	603.825	25.853	3%
Résultats reportés		580.794	533.078	663.598	47.716	8%
Autres réserves		83.985	117.108	207.504	(33.123)	-28%
Participations ne donnant pas le contrôle		0	0	0	0	0,00%
Passifs non courants		2.302.017	1.774.932	1.739.844	527.085	30%
Emprunts	16	1.989.902	1.505.098	1.443.870	484.805	32%
Provisions pour avantages au personnel	20	218.211	194.744	243.288	23.467	12%
Autres provisions	19	24.616	24.163	24.035	454	1%
Autres passifs non courants	17-18-27-28	69.287	50.927	28.652	18.360	0%
Passifs courants		303.728	436.641	296.570	(132.912)	-30%
Emprunts	16	124.432	250.560	114.304	(126.127)	-50%
Dettes commerciales	17	105.211	99.996	106.184	5.216	5%
Autres dettes	17	47.649	50.827	69.347	(3.178)	-6%
Passifs d'impôt courant		364	881	969	(516)	-58%
Autres passifs courants	17	26.071	34.378	5.765	(8.306)	-24%
Total passif hors dettes tarifaires		4.043.729	3.609.110	3.511.341	434.618	12%
Dettes tarifaires	01 - B	28.277	26.042	25.807	2.234	8%
TOTAL PASSIF		4.072.005	3.635.153	3.537.149	436.853	12%

1.4. État agrégé des variations des capitaux propres

En Milliers EUR	Capital	Réserves					Résultats reportés	Total capitaux propres
		Instruments de couverture de flux de trésorerie	Écarts actuariels des régimes de pension à prestations définies	Actifs financiers disponibles à la vente	Réserves statutaires	Total		
Au 1^{er} janvier 2012	747.351	(50.927)	(9.778)	0	177.813	117.108	533.078	1.397.538
Résultat global de la période :								
- compte de résultat						0	198.723	198.723
- autres éléments du résultat global		(18.360)	(45.669)			(64.030)		(64.030)
Transactions avec les actionnaires :						0		
- dividendes versés au titre de l'exercice précédent						0	(120.094)	(120.094)
- augmentation de capital par création de parts A	27.650					0		27.650
- diminution de capital par remboursement de parts R et conversion en parts A	(1.741)					0		(1.741)
- liquidation de l'activité TV	(56)					(6)	(6)	(62)
- distribution des réserves						0		0
Transferts								
- augmentation de capital par incorporation de réserves								
- transferts vers ou depuis les réserves (statutaires)					30.913	30.913	(30.913)	0
Au 31 décembre 2012	773.204	(69.287)	(55.448)	0	208.720	83.985	580.794	1.437.983

En Milliers EUR	Capital	Réserves					Résultats reportés	Total capitaux propres
		Instruments de couverture de flux de trésorerie	Écarts actuariels des régimes de pension à prestations définies	Actifs financiers disponibles à la vente	Réserves statutaires	Total		
Au 1^{er} janvier 2011	603.825	(28.652)			236.156	207.504	663.598	1.474.927
Résultat global de la période								
- compte de résultat						0	235.677	235.677
- autres éléments du résultat global		(22.275)	(9.778)			(32.053)		(32.053)
Transactions avec les actionnaires						0		
- dividendes versés au titre de l'exercice précédent						0	(128.490)	(128.490)
- augmentation de capital par création de parts R	427.227							427.227
- diminution de capital par remboursement de parts A	(579.751)							(579.751)
Transferts								
- augmentation de capital par incorporation de réserves	296.050				(95.338)	(95.338)	(200.712)	0
- transferts vers ou depuis les réserves (statutaire)					36.995	36.995	(36.995)	0
Au 31 décembre 2011	747.351	(50.927)	(9.778)	0	177.813	117.108	533.078	1.397.538

1.5. Tableau agrégé des flux de trésorerie

En Milliers EUR	NOTE	31/12/2012	31/12/2011
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITES OPÉRATIONNELLES			
Résultat de la période		198.723	235.677
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :			
Amortissements et dépréciations sur immobilisations	09-10	126.572	120.048
Mouvements sur provisions	19-20	(41.197)	(45.881)
Gains sur la vente d'immobilisations	09-10	(424)	(242)
Produits financiers	05	(2.041)	(1.818)
Charges financières	06	79.975	70.276
Charges d'impôt	24	6.946	6.698
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	26	0	0
Flux de trésorerie opérationnels avant variations du fonds de roulement		368.555	384.758
Variations du fonds de roulement :			
- Variation des stocks	03	(1.449)	(2.064)
- Variation des créances commerciales et autres créances	12	(35.979)	250
- Variation des dettes commerciales et autres dettes	17	5.983	(5.868)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		337.109	377.077
Intérêts versés	06	(57.595)	(56.929)
Intérêts reçus	05	1.553	1.791
Impôts payés		(11.251)	(23.491)
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles		269.816	298.448
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Achat d'immobilisations incorporelles	09-10	(2.936)	(7.699)
Vente d'immobilisations incorporelles	09-10	0	0
Achat d'immobilisations corporelles	09-10	(257.635)	(249.714)
Vente d'immobilisations corporelles	09-10	424	242
Autres flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	26	2	137
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement		(260.146)	(257.033)

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Variation de capital	15	25.853	(152.524)
Émission d'emprunts	16	740.550	307.593
Remboursement d'emprunt	16	(389.325)	(109.951)
Émission et remboursement de prêts et cautionnements	11	(193)	(79)
Dividendes versés	15	(142.809)	(105.471)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement		234.076	(60.432)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		243.746	(19.017)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		41.117	60.135
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période		284.863	41.117

2. Notes relatives aux états financiers agrégés

Note préliminaire aux états financiers agrégés	10
--	----

Annexes à l'état du résultat global

Note 01 A - Chiffre d'affaires	11
Note 01 B - Soldes Tarifaires	14
Note 02 - Autres produits	15
Note 03 - Coût des ventes	16
Note 04 - Charges opérationnelles	17
Note 05 - Produits financiers	18
Note 06 - Charges financières	19
Note 07 - Informations sectorielles	20

Annexes à l'état de la situation financière

Note 08 - Goodwill	25
Note 09 - Immobilisations incorporelles	26
Note 10 - Immobilisations corporelles	27
Note 11 - Actifs financiers	29
Note 12 - Créances commerciales et autres créances	30
Note 13 - Stocks	32
Note 14 - Trésorerie et équivalents de trésorerie	33
Note 15 - Capital	34
Note 16 - Emprunts	37
Note 17 - Autres passifs financiers	41
Note 18 - Autres dettes et autres passifs	42
Note 19 - Provisions	43
Note 20 - Avantages au personnel - Général	45
Note 21 - Avantages au personnel - Régimes à cotisations définies	46
Note 22 - Avantages au personnel - Régimes à prestations définies	47
Note 23 - Contrats de location (preneur)	52
Note 24 - Impôts	53
Note 25 - Filiales	54
Note 26 - Participations dans les entreprises associées	55
Note 27 - Juste valeur des instruments financiers	57
Note 28 - Instruments dérivés	58

Autres annexes aux états financiers

Note 29 - Parties liées	58
Note 30 - Événements postérieurs à la date de clôture	62
Note 31 - Gestion des risques financiers	62
Note 32 - Transition aux IFRS	68

A. Entité comptable et Groupe économique ORES

Le Groupe économique ORES (ci-après désigné le « Groupe ») est constitué, d'une part, des huit intercommunales mixtes de distribution de gaz et d'électricité IDEG, IEH, IGH, Interest, Interlux, Intermosane, Sedilec et Simogel, sociétés coopératives à responsabilité limitée (ci-après désignées « GRD » individuellement et « GRD » collectivement), et d'autre part, de la société coopérative à responsabilité limitée ORES (ci-après désignée « ORES »), dont la totalité des parts est détenue par les GRD.

Bien qu'ils constituent des sociétés légalement distinctes, les huit GRD sont considérés comme une seule entité comptable compte tenu de la nature identique des activités économiques qu'ils exercent. En outre, cette entité comptable détient la totalité des parts et contrôle ORES. Pour l'établissement des états financiers agrégés du Groupe économique ORES, les comptes des 8 huit GRD sont agrégés par intégration horizontale alors que la filiale ORES est consolidée par intégration verticale.

Comme indiqué ci-dessus, les huit GRD sont des intercommunales mixtes : ils sont détenus à 75% par les communes ou intercommunales pures de financement wallonnes du territoire qu'ils couvrent, et à 25% par Electrabel SA (donc in fine par le Groupe GDF Suez).

Le Groupe est uniquement actif en Belgique et plus précisément en Wallonie, sur le territoire des communes actionnaires des GRD. L'adresse du Groupe est celle du siège social d'ORES, Avenue Jean Monnet, 2, 1348 Louvain-la-Neuve (Belgique)

B. Approbation des états financiers agrégés

Le conseil d'administration d'ORES a arrêté les états financiers agrégés du Groupe et a autorisé leur publication en date du 17/09/2013.

Note 01 A - Chiffre d'affaires

		31/12/2012	31/12/2011
Électricité	Redevance de transit	703.130	669.615
	Obligations de service public (OSP)	14.721	14.153
	Interventions de la clientèle	56.152	49.850
	Autres	1.298	1.219
		775.301	734.836

		31/12/2012	31/12/2011
Gaz	Redevance de transit	153.667	148.742
	Obligations de service public (OSP)	7.942	7.895
	Interventions de la clientèle	6.045	5.995
	Autres	-4	0
		167.650	162.631

		31/12/2012	31/12/2011
Non alloué	Gestion de stock tiers	8.565	10.016
	Contrats de construction	7.022	7.412
	Autre	470	0
		16.057	17.428

		31/12/2012	31/12/2011
Total chiffre d'affaires		959.008	914.896

Redevance de transit

Le chiffre d'affaires du Groupe repose principalement sur les produits et charges liés aux redevances de transit du réseau de distribution d'électricité et de gaz. Le Groupe assure, pour le compte des fournisseurs d'énergie, la distribution d'électricité et de gaz jusqu'aux habitations et entreprises raccordées au réseau. Au niveau de l'électricité, la redevance de transit inclut également la redevance pour le réseau de transport dont Elia est l'unique gestionnaire. Par ailleurs, celle-ci est facturée par Elia au Groupe et comptabilisée en coût des ventes (principe de cascade) entraînant ainsi une neutralité au niveau du compte de résultats (voir également la note 03).

Les produits et charges liés aux redevances de transit sont reconnus, en fonction des tarifs en vigueur pour l'exercice, dès lors que l'électricité ou le gaz a été fourni et transporté aux consommateurs reliés au réseau au cours de la période correspondante. Les montants reconnus en produits sont basés sur les relevés des compteurs et sur des estimations pour la partie non relevée du réseau. Ces estimations sont corrigées en date de clôture avec la redevance de transit non relevée (RTNR) qui est calculée sur base des volumes totaux ayant transité sur le réseau.

L'environnement réglementaire dans lequel opère le Groupe est décrit à la note 3.A.15. Les directives adoptées le 13 juillet 2009 au niveau européen ('Troisième Paquet Énergie') ont été transposées en droit belge le 8 janvier 2012 et la loi les concernant a été publiée au Moniteur belge le 11 janvier 2012. Les arrêtés royaux tarifaires du 2 septembre 2008 sont abrogés et le régulateur fédéral est désormais seul compétent pour arrêter la méthodologie tarifaire applicable à la distribution d'énergie. Toutefois, la décision de régionaliser la compétence tarifaire relative aux réseaux de distribution, impliquera la fixation de la méthodologie tarifaire par le régulateur régional dès le transfert de la compétence, prévu au plus tard en 2015. Dans l'attente de ce transfert, le régulateur fédéral a décidé de prolonger les tarifs approuvés pour l'exercice 2012 en 2013 et 2014.

Le revenu autorisé selon la législation relative à la distribution de l'électricité et du gaz repose sur d'une part, l'ensemble des coûts nécessaires à l'accomplissement des tâches du GRD, et d'autre part, la marge équitable, destinée à rémunérer le capital investi dans le réseau. La comparaison entre ce revenu autorisé sur les coûts non contrôlables et les montants reconnus en chiffre d'affaires détermine les soldes annuels (actifs ou passifs) que le GRD devra répercuter dans les tarifs des périodes réglementaires subséquentes. Les soldes annuels et leur répercussion sur les tarifs futurs font l'objet d'un processus d'approbation par le régulateur.

La hausse des redevance de transit électricité de 33,5 Mio EUR provient principalement de l'augmentation des charges relatives au réseau de transport (redevance Elia) en hausse de 24,2 Mio EUR ainsi qu'à l'indexation des coûts contrôlables de 1,9 %, ayant un impact de 3 Mio EUR ;

Concernant la redevance de transit gaz en hausse de 4,9 Mio EUR, ceci s'explique principalement par la baisse des températures en 2012 par rapport à l'année 2011.

Obligations de service public (OSP)

Le Gouvernement wallon impose aux GRD des obligations de service public (OSP) clairement définies, transparentes, non discriminatoires et dont le respect fait l'objet d'un contrôle par la CWaPE, notamment :

- assurer, au tarif social, la fourniture d'électricité des clients protégés. La différence entre le tarif social et le prix du marché est récupéré par les GRD via le régulateur (fonds géré par le régulateur), ce qui assure ainsi une neutralité au niveau du résultat ;
- assurer le placement d'un compteur à budget à la demande du client ou dans le cadre d'une procédure de défaut de paiement du client final envers son fournisseur d'énergie ;
- assurer, à titre temporaire, la fourniture des clients finaux qui se retrouvent provisoirement sans contrat de fourniture ou dans les liens d'un contrat de fourniture qui a été suspendu (clients dits 'fournisseur X').

Les achats d'énergie correspondants sont comptabilisés en coûts des ventes (note 03)

- Le guichet unique : afin de simplifier les démarches administratives, le GRD est l'unique point de contact pour les producteurs d'électricité disposant d'une installation de panneaux solaires photovoltaïques d'une puissance nette inférieure ou égale à 10 kW souhaitant se raccorder au réseau et bénéficier du système des certificats verts.

En sus de ces activités qui génèrent du chiffre d'affaires, les GRD sont soumis aux obligations de service public suivantes :

- assurer l'entretien de l'éclairage public qui est la propriété des communes ;

Les coûts y relatifs sont enregistrés en « autres charges opérationnelles » (note 04) ou en « frais de personnel » (note 20).

Les produits et charges liés à la vente d'énergie dans le cadre des obligations de service public (notamment aux clients protégés) sont reconnus dès lors que l'électricité ou le gaz a été fourni et transporté aux consommateurs reliés au réseau au cours de la période correspondante. Les montants reconnus en produits sont basés sur les relevés des compteurs et sur des estimations pour la partie non relevée du réseau. Ces estimations sont corrigées en date de clôture avec l'énergie non relevée (ENR) qui sont calculées sur base des volumes totaux ayant transité sur le réseau.

Interventions de la clientèle

Les interventions de la clientèle dans le cadre de la construction de raccordements ou d'extensions au réseau sont comptabilisées, en règle générale, au moment de la prestation du service de raccordement ou d'extension du réseau.

L'évolution à la hausse des interventions clientèle provient essentiellement d'un élément conjoncturel à savoir l'évolution du volume des travaux concernés.

Gestion de stock tiers

Le Groupe a conclu un contrat de services assurant la gestion du stock (logistique) pour le compte d'un tiers, auquel il vend également des marchandises.

La diminution constatée cette année provient essentiellement par une diminution des volumes transitant par nos magasins pour le compte de ce tiers.

Contrats de construction

Le chiffre d'affaires du Groupe comprend également les produits issus de contrats de construction pour des travaux divers tels que des travaux d'extension de l'éclairage public. Dans la mesure où l'échéance d'un contrat de construction peut être estimée de manière fiable, les produits et les charges liés à ce contrat sont comptabilisés en compte de résultats en fonction du degré d'avancement du contrat.

Note 01 B - Soldes tarifaires

1. État de la situation financière

		31/12/2012	31/12/2011
Créances tarifaires	Période tarifaire antérieure à 2008	0	7.604
	Période tarifaire 2008-2012	130.429	114.617
		130.429	122.221
Dettes tarifaires	Période tarifaire antérieure à 2008	0	-3.284
	Période tarifaire 2008-2012	-28.277	-22.758
		-28.277	-26.042
Total Soldes tarifaires		102.152	96.179

2. État du résultat global

		31/12/2012	31/12/2011
Électricité	Période tarifaire antérieure à 2008	-5.222	-5.173
	Période tarifaire 2008-2012	4.045	19.394
		-1.177	14.221
Gaz	Période tarifaire antérieure à 2008	-4.018	-2.848
	Période tarifaire 2008-2012	11.169	10.831
		7.151	7.983
Total Soldes tarifaires		5.974	22.204

L'environnement réglementaire dans lequel opère le Groupe est décrit dans les méthodes comptables, au point 3.A.15.

Le revenu autorisé selon la législation relative à la distribution de l'électricité et du gaz repose d'une part, sur l'ensemble des coûts nécessaires à l'accomplissement des tâches du GRD et d'autre part, sur la marge équitable destinée à rémunérer le capital investi dans le réseau. Le montant du solde tarifaire résulte de la comparaison entre ce revenu autorisé sur les coûts non contrôlables et les montants reconnus en chiffre d'affaires. Ces soldes annuels (actifs ou passifs) devront être répercutés dans les tarifs des périodes réglementaires subséquentes. Les soldes annuels et leur répercussion sur les tarifs futurs font l'objet d'un processus d'approbation par le régulateur.

Actuellement, il n'y a pas de norme spécifique IFRS traitant de la comptabilisation des soldes tarifaires dans un environnement régulé. Le Groupe a pris comme hypothèse que ces soldes seraient recouverts dans le futur et sont par conséquent reconnus comme un actif ou un passif. Des discussions sont en-cours au sein de l'IASB pour aboutir à une nouvelle norme relative aux actifs et passifs régulés qui clarifierait la position à prendre par les sociétés. Si le traitement comptable adopté par le Groupe n'était pas en concordance avec les futures lignes directrices de l'IASB, les résultats futurs ainsi que les fonds propres devraient être ajustés.

Les soldes tarifaires à fin 2012 résultent en une créance tarifaire d'un montant de 102.152 KEUR (contre 96.179 KEUR en 2011) et provient principalement des écarts constatés entre les réalités pendant cette période régulatoire et les hypothèses budgétaires initiales : au niveau des volumes, de l'indexation des coûts, du prix de l'électricité pour l'achat de nos pertes en réseau, du niveau des redevances de transport et de la REMunération des Capitaux Investis (REMCI) en fonction du taux OLO. A cela vient s'ajouter un écart dû à l'accroissement des obligations de services publics.

Au niveau de la situation financière, l'année 2012 a été marquée par le recouvrement de nos créances tarifaires relatives à la période antérieure à 2008 pour un montant net de 4.320 KEUR. Néanmoins, la hausse de nos soldes tarifaires de 5.974 KEUR provient en grande partie de l'effet volume gaz lié aux conditions climatiques.

Concernant l'état du résultat global, la diminution de 16.230 KEUR provient majoritairement des soldes tarifaires électricité en diminution 15.4 KEUR par rapport à 2011, celle-ci est due principalement à la REMCI plus faible que celle estimée suite à la baisse significative du taux OLO en 2012 par rapport au taux budgété.

Soulignons que les soldes tarifaires gaz de 2012 sont, quant à eux, quasi identiques à 2011 notamment par le fait que la baisse de la REMCI est compensée par un effet volume en hausse.

Note 02 - Autres produits opérationnels

	31/12/2012	31/12/2011
Récupération de la consommation frauduleuse	5.315	6.813
Récupérations diverses à la clientèle	8.592	7.283
Dégâts aux installations	3.292	2.506
Locations/Mises à disposition	5.956	4.888
Autres récupération de frais	9.527	8.987
	32.682	30.477

Les « autres récupérations de frais » concernent principalement des récupérations autres que celles liées à la clientèle des gestionnaires de réseaux telles que les frais de formations de nos sous-traitants permettant l'octroi de permis de travail sur nos réseaux ou la refacturation de coûts liés à des projets communs ou de gestion administrative avec d'autres sociétés du secteur.

Note 03 - Coût des ventes

	31/12/2012	31/12/2011
Approvisionnements et marchandises		
Achat d'énergies (OSP - gaz et électricité)	5.771	3.168
Pertes sur réseau (électricité)	46.356	42.945
Marchandises	4.533	6.834
	56.660	52.946
Redevances de transport (électricité)	207.978	183.826
Redevances de voirie	45.649	46.364
	310.287	283.135

Approvisionnements et marchandises

Cette rubrique est principalement composée de l'achat de pertes provenant du secteur de l'électricité. En effet, suite à l'arrêté du gouvernement wallon du 16/10/2003, le gestionnaire du réseau de distribution compense les pertes d'énergie dans son réseau de distribution par des achats appropriés d'énergie soumis aux règles du marché public (procédure de mise en concurrence sous forme d'appel d'offre ou adjudication).

Les achats d'énergie sont relatifs à la clientèle spécifique du Groupe dans le cadre des OSP.

La hausse de 3,7 Mio EUR provient principalement d'une évolution des prix de l'ordre de 10% ainsi qu'une augmentation des volumes concernés suite à l'accroissement de notre clientèle protégée et des conditions climatiques plus froides en 2012 par rapport à 2011.

Redevances de transport

Le gestionnaire du réseau de transport d'électricité facture mensuellement aux GRD la redevance d'utilisation de son réseau. Le GRD quant à lui refacture cette redevance aux fournisseurs d'énergie (principe de cascade). Cela ne concerne que le secteur de l'électricité car la redevance de transport du gaz est directement facturée par le gestionnaire du réseau de transport aux fournisseurs d'énergie.

La hausse de la redevance de transport de 24,2 Mio EUR par rapport à 2011, provient en grande partie de l'impact de la cotisation fédérale facturée par Elia, de la surcharge liée aux certificats verts ainsi que d'une hausse des tarifs de ELIA proprement dite.

Redevances de voirie

Les GRD ont l'obligation de calculer deux fois par an les redevances de voirie liées à la distribution de l'électricité (entièrement reversées aux communes) ou du gaz (reversées aux communes, provinces et à la Région Wallonne).

Note 04 - Autres charges opérationnelles

	31/12/2012	31/12/2011
Frais d'entretien du réseau	26.622	22.963
Honoraires de tiers	12.490	11.035
Consultances informatiques ⁽¹⁾	35.742	25.293
Frais liés au Call Center	6.154	5.684
Assurances	1.345	1.542
Location véhicules	2.155	2.770
Location bâtiments & fibres optiques	9.429	9.658
Autres locations & redevances	11.168	10.804
Frais véhicules	7.561	5.824
Fournitures propres à l'entreprise	7.034	6.823
Autres ⁽²⁾	10.416	9.768
	130.116	112.165

⁽¹⁾Consultances informatiques

L'augmentation des consultances informatiques de 10,8 Mio EUR s'explique par un recours plus régulier à des consultants externes afin de supporter les divers systèmes IT, ainsi que par la mise en place de divers projets dont voici une liste non-exhaustive :

- projet de maintenance du système informatique relative à la gestion des compteurs à budget ;
- prestations de conseils stratégiques et organisationnels ;
- projet de mise en place d'un système de reporting IFRS ;
- projet relatif à la Regulated Asset Based (RAB) ;
- projet de remplacement du programme de gestion des stocks au magasin central ;
- projet de mise à jour du système de rechargement des cartes liées aux compteurs à budget.

⁽²⁾Autres

Les autres charges comprennent principalement :

- diverses cotisations professionnelles liées au secteur pour 1.870 KEUR (2011 : 1.793 KEUR) ;
- les frais de formation du personnel et divers frais remboursés au personnel pour 3.758 KEUR (2011 : 4.155 KEUR) ;
- les constitutions et reprises de provisions pour litiges et sols pollués pour un montant de 3.752 KEUR (2011 : 373 KEUR).

Note 05 - Produits financiers

	31/12/2012	31/12/2011
Produits d'intérêt	1.584	986
Dividendes provenant des investissements en actions	0	113
Autres	457	719
	2.041	1.818

ORES a émis un emprunt obligataire de 350 Mio EUR le 02 octobre 2012 permettant ainsi de diversifier ses sources de financement et d'assurer les besoins financiers de la société et de ses actionnaires, les GRD mixtes wallons, pour les années 2012 et 2013.

Les obligations émises ont une durée de 9 ans et sont assorties d'un taux d'intérêt de 4%.

Cet apport de trésorerie a permis d'effectuer des placements à terme plus importants qu'en 2011 expliquant ainsi l'évolution favorable des produits d'intérêts.

Note 06 - Charges financières

	31/12/2012	31/12/2011
Intérêts sur les emprunts classiques	35.543	43.300
Intérêts sur billets de trésorerie	5.873	1.335
Intérêts sur emprunt obligataire	3.452	0
Intérêts sur les prêts accordés par des parties liées	0	0
Autres charges d'intérêts	20.144	12.030
Total des charges d'intérêts	65.012	56.664
Effet de la désactualisation des provisions	14.961	13.293
Autres charges financières	2	319
Total des charges financières	79.975	70.276

Programme billet de trésorerie

Programme qui a été mis en place en 2011 avec la garantie conjointe des huit GRD pour une durée de dix ans et un montant maximum de 250 Mio EUR.

L'objectif de celui-ci est de diversifier les modes de financement à court terme, notamment pour faire face aux réductions de fonds propres conformément aux prescrits du régulateur.

Afin de relever ses défis actuels et à venir, le Groupe a de nouveau fait appel au marché des capitaux en 2012. En effet, poursuivant sa stratégie de diversification des sources de financement, le Groupe a modifié les caractéristiques de son programme de billets de trésorerie afin de lui permettre d'émettre des titres pour des durées supérieures à 12 mois.

Ceci a permis de récolter à fin 2012 un montant de 189,7 Mio EUR dont la charge financière pour l'année 2012 est de 5,8 Mio EUR.

Emprunt obligataire

ORES a émis un emprunt obligataire de 350 Mio EUR le 02 octobre 2012 permettant ainsi de diversifier ses sources de financement et d'assurer les besoins financiers de la société et de ses actionnaires, les GRD mixtes wallons, pour les années 2012 et 2013. Les obligations émises ont une durée de 9 ans et sont assorties d'un taux d'intérêt de 4%.

Swaps

Les charges financières liées aux swaps couvrant les taux variables sont en hausse par rapport à 2011 dû au fait que les taux variables sont très faibles actuellement.

Note 07 - Informations sectorielles

Le comité de direction d'ORES, supervisé par le conseil d'administration d'ORES et des huit GRD, constitue le principal décideur opérationnel du Groupe. Dans sa gestion quotidienne, celui-ci passe en revue les comptes des GRD et d'ORES établis selon les normes comptables belges. En effet, le Groupe évolue dans un contexte régulé au sein duquel les états financiers de chaque entité du Groupe établis selon les normes belges, pour chaque type d'énergie (gaz et électricité), ont un impact sur la tarification future. Par conséquent, le Groupe est organisé en secteurs opérationnels, à savoir les huit GRD mixtes wallons avec une distinction entre les énergies électricité et gaz au sein de ceux-ci, auxquels s'ajoutent de façon marginale les activités liées au recouvrement des impayés antérieurs à la libéralisation du marché (activité dite « supply »). L'activité de la société ORES scrl est de gérer les dépenses des GRD ; elle refacture tous ses coûts au prix de revient à ceux-ci et ne réalise par conséquent aucun bénéfice.

Les GRD fournissent dans des secteurs géographiques différents des services identiques à des clients de nature similaire. L'activité des GRD est similaire selon le type d'énergie, si bien que les secteurs opérationnels peuvent être regroupés en deux secteurs principaux, à savoir le gaz et l'électricité et un secteur marginal (le supply). Ces secteurs sont représentatifs de la manière dont est géré le groupe, et correspondent aux critères d'agrégation développés dans la norme IFRS 8 - Secteurs opérationnels.

Données financières par secteurs opérationnels selon les normes comptables belges

1. Compte de résultats

31/12/2012	TOTAL		Autres activités ⁽¹⁾	ORES ⁽²⁾	TOTAL AGRÉGÉ ⁽³⁾
	Gaz	Électricité			
Normes comptables belges					
Chiffre d'affaires	168.587	726.588	-7	560.637	1.455.805
Autres produits opérationnels	7.181	28.323	1.744	10.379	47.627
Charges opérationnelles	-122.398	-639.348	-391	-566.667	-1.328.804
Résultat opérationnel	53.369	115.563	1.346	4.349	174.627
Produits financiers	34	159	136	9.748	10.077
Charges financières	-18.891	-44.432	23	-9.748	-73.047
Résultat financier	-18.857	-44.273	159	0	-62.970
Autres	0	0	0	0	0
Résultat avant impôts	34.513	71.291	1.505	4.349	111.657
Impôts	-4	-1.029	-14	-4.349	-5.396
Total de la période	34.509	70.262	1.491	0	106.261

31/12/2011	TOTAL		Autres activités ⁽¹⁾	ORES ⁽²⁾	TOTAL AGRÉGÉ ⁽³⁾
	Gaz	Électricité			
Normes comptables belges					
Chiffre d'affaires	170.660	756.815	-24	542.748	1.470.199
Autres produits opérationnels	18.255	24.834	2.227	8.653	53.969
Charges opérationnelles	-136.255	-647.350	-18	-548.217	-1.331.840
Résultat opérationnel	52.660	134.299	2.185	3.184	192.328
Produits financiers	-87	674	406	2.232	3.225
Charges financières	-16.466	-39.545	-30	-2.027	-58.068
Résultat financier	-16.553	-38.871	376	205	-54.843
Autres	0	0	0	-3	-3
Résultat avant impôts	36.107	95.428	2.561	3.386	137.482
Impôts	-2.279	-87	-315	-3.386	-6.067
Résultat de la période	33.828	95.341	2.246	0	131.415

⁽¹⁾ Activités diverses telles que fourniture de biens et services à des tiers

⁽²⁾ ORES scrl est une filiale à 100% des GRD

⁽³⁾ Comptes agrégés du Groupe sans élimination des opérations intragroupe

2. État de la situation financière

31/12/2012 Normes comptables belges	TOTAL		Autres activités ⁽¹⁾	ORES ⁽²⁾	TOTAL AGRÉGÉ ⁽³⁾
	Gaz	Électricité			
Actifs non courants	967.941	2.264.513	4.911	280.678	3.518.043
Immobilisations corporelles	964.804	2.258.159	4.896	5.144	3.233.003
Autres actifs non courants	3.138	6.354	15	275.534	285.041
Actifs courants	134.211	345.348	-2.249	380.205	857.515
Stocks		8.753		25.265	34.018
Créances commerciales	45.340	136.684	-3.315	65.564	244.273
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0	0	0	286.446	286.446
Autres actifs courants	88.871	199.912	1.066	2.930	292.778
TOTAL ACTIFS	1.102.152	2.609.862	2.662	660.883	4.375.558
Capitaux propres	478.074	1.176.295	0	458	1.654.827
Capital	233.602	539.603		458	773.662
Résultats reportés	0	0	0	0	0
Autres réserves	244.472	636.693			881.165
Passifs non courants	551.393	1.193.422	507	539.750	2.285.072
Emprunts	543.002	1.184.664	0	539.750	2.267.416
Provisions	8.390	8.758	507		17.656
Passifs courants	72.686	240.144	2.155	120.675	435.659
Emprunts	28.040	88.770			116.809
Dettes commerciales	1.137	40.953	4	55.896	97.989
Autres passifs courants	43.509	110.422	2.151	64.779	220.861
TOTAL PASSIFS	1.102.152	2.609.862	2.662	660.883	4.375.558

31/12/2011	TOTAL		Autres activités ⁽¹⁾	ORES ⁽²⁾	TOTAL AGRÉGÉ ⁽³⁾
Normes comptables belges	Gaz	Électricité			
Actifs non courants	925.497	2.228.824	5.041	5.660	3.165.022
Immobilisations corporelles	922.359	2.222.537	5.026		3.149.922
Autres actifs non courants	3.138	6.287	15	5.660	15.100
Actifs courants	117.130	356.054	1.239	261.370	735.793
Stocks	0	9.168		23.816	32.984
Créances commerciales	32.711	134.036	-231	192.923	359.439
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0	0	38	42.087	42.125
Autres actifs courants	84.419	212.850	1.432	2.544	301.245
TOTAL ACTIFS	1.042.627	2.584.878	6.280	267.030	3.900.815
Capitaux propres	455.838	1.162.090	553	458	1.618.939
Capital	215.902	531.394	56	458	747.810
Résultats reportés	194.502	499.042	0		693.544
Autres réserves	45.434	131.654	497		177.585
Passifs non courants	464.143	1.063.159	469	0	1.527.771
Emprunts	456.085	1.052.655			1.508.740
Provisions	8.058	10.504	469		19.031
Passifs courants	122.646	359.629	5.258	266.572	754.105
Emprunts	57.299	192.955			250.254
Dettes commerciales	8.212	44.191	18	260.264	312.685
Autres passifs courants	57.135	122.483	5.240	6.308	191.166
TOTAL PASSIFS	1.042.627	2.584.878	6.280	267.030	3.900.815

3. Réconciliation de l'information sectorielle (établie selon les normes comptables belges) et des états financiers du Groupe (établis selon les normes IFRS)

31/12/2012	Information sectorielle	États financiers du Groupe	Variations
Compte de résultats			
Chiffre d'affaires et Soldes Tarifaires	1.455.805	964.982	-490.823
Résultat avant impôts	111.657	205.669	94.012
État de la situation financière			
Total actifs	4.375.558	4.072.005	-303.553
Total passifs	4.375.558	4.072.005	-303.553

31/12/2011	Information sectorielle	États financiers du Groupe	Variations
Compte de résultats			
Chiffre d'affaires et Soldes Tarifaires	1.470.199	937.099	-533.100
Résultat avant impôts	137.482	241.114	103.632
État de la situation financière			
Total actifs	3.900.815	3.635.153	-265.662
Total passifs	3.900.815	3.635.153	-265.662

Différence entre les informations sectorielles et les états financiers consolidés du Groupe

- Les transactions, soldes, produits et charges entre secteurs opérationnels ont été intégralement éliminés lors de la consolidation.
- Comptabilisation des dividendes (et de l'impôt des personnes morales liés) lors de leur approbation par l'assemblée générale.
- Provision pour avantages au personnel :
 - (1) Comptabilisation des provisions dans le cadre des plans de pension offerts par le Groupe.
 - (2) Pas de report des charges de pension reprises de tiers.
- Interventions de la clientèle dans les travaux d'extension du réseau : comptabilisées en produits et non en déduction des immobilisations corporelles.
- Immobilisations corporelles :
 - (1) Amortissement des immobilisations corporelles à compter de leur mise en service.
 - (2) Ajustement des coûts de personnel repris dans la valeur des immobilisations corporelles.
- Comptabilisation des instruments financiers dérivés à leur juste valeur.

Ces différences ont été détaillées de manière exhaustive dans la note de transition aux IFRS du Groupe dans les premiers états financiers consolidés à fin décembre 2012 (voir note 32 - transition au IFRS).

Informations relatives aux zones géographiques

Le Groupe exerce ses activités exclusivement en Belgique, en Région wallonne. Chaque GRD occupe une zone géographique précise et exclusive.

Informations relatives aux principaux clients

Nos principaux clients pour le secteur du gaz sont Electrabel Customer Solution et Luminus représentant à eux seuls 81% des redevances de transit (84% en 2011).

Nos principaux clients pour le secteur de l'électricité sont Electrabel Customer Solution et Luminus représentant à eux seuls 78% des redevances de transit (81% en 2011)

Note 08 - Goodwill

	31/12/2012	31/12/2011
Coût d'acquisition	8.955	8.955
Pertes de valeur cumulées	0	0
	8.955	8.955

Le goodwill est relatif à l'acquisition de la société ORES par les GRD. La société ORES preste des services pour les GRD et gère notamment tout le personnel du Groupe économique constitué des GRD et de leur filiale ORES. Le goodwill enregistré lors de l'acquisition de la société est relatif aux connaissances de ce personnel.

Comme expliqué dans les méthodes comptables, les unités génératrices de trésorerie (UGT) ont été définies comme étant les GRD par énergie.

Lors du test de dépréciation, la valeur recouvrable de l'UGT est déterminée par le calcul de sa valeur d'utilité. Ce calcul utilise des projections de flux de trésorerie basés sur les budgets approuvés par la direction. Ce budget correspond au budget approuvé par le régulateur lors de la fixation des tarifs et couvre une période d'un an.

Les flux de trésorerie au-delà de la période couverte par le budget sont extrapolés en utilisant un taux de croissance nul.

Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur d'utilité est le taux de rendement (WACC) déterminé par la méthodologie tarifaire (voir note 3.A.15 pour la description du contexte réglementaire). Le Groupe estime que ce taux de rendement n'est pas significativement différent d'un taux de marché.

Sur base de ces hypothèses, la valeur d'utilité déterminée par le modèle correspond environ à l'actif net déterminé selon les normes comptables belges (RAB y compris le besoin en fonds de roulement). En conséquence, étant donné que l'actif net déterminé selon les normes IFRS est systématiquement inférieur à l'actif net déterminé selon les normes comptables belges et étant donné la comptabilisation de provisions pour pension, la valeur d'utilité est systématiquement supérieure à la valeur comptable (IFRS) de chaque UGT. En conséquence, il n'y a pas de dépréciation d'actifs à comptabiliser. La direction estime qu'un changement des hypothèses principales décrites ci-dessus ne conduirait pas à l'enregistrement d'une dépréciation.

Note 09 - Immobilisations incorporelles

	31/12/2012	31/12/2011
Coût d'acquisition	10.635	7.699
Amortissements et réductions de valeur cumulés	-1.805	-121
	8.829	7.577

Coût d'acquisition		Logiciels	Développement	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	2011	0	0	0
Acquisitions		6.481		6.481
Développements en interne		1.218		1.218
Solde à l'ouverture de l'exercice	2012	7.699	0	7.699
Acquisitions		2.432	504	2.936
Développements en interne				0
Solde à la clôture de l'exercice	2012	10.131	504	10.635

Amortissements et réductions de valeur cumulés		Logiciels	Développement	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	2011	0	0	0
Charges d'amortissement		-121	0	-121
Solde à l'ouverture de l'exercice	2012	-121	0	-121
Charges d'amortissement		-1.583	-101	-1.684
Solde à la clôture de l'exercice	2012	-1.704	-101	-1.805

Description des principales immobilisations incorporelles et des principaux mouvements de l'exercice

Les principales immobilisations incorporelles acquises en 2011 et 2012 comprennent principalement le développement de solutions informatiques à savoir une application permettant une meilleure gestion des clients protégés (5.197 KEUR), le développement de notre site web (809 KEUR) ainsi qu'une plate-forme d'échange d'informations entre les différents acteurs du secteur (897 KEUR). L'évolution des techniques en matière de gestion de réseaux, les compteurs 'intelligents' mais aussi d'autres développements montrent que des coûts importants de 'recherche et développement' sont générés et qu'il est fort probable qu'ils se répartissent sur des périodes plus longues que précédemment. Dans cette optique, depuis 2012, ORES a dès lors pris l'option de procéder à l'activation de certaines charges liées aux activités de recherche et développement.

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur une durée de vie de 5 ans de façon linéaire.

Soulignons que le montant peu élevé de la charge d'amortissement de l'année 2011 est dû au fait que la plupart des applications développées en 2011 n'ont été mises en service que durant l'année 2012.

Montants des engagements pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles

	31/12/2012	31/12/2011
Projets informatiques développés en interne	85	0
	85	0

Note 10 - Immobilisations corporelles

	31/12/2012	31/12/2011
Coût d'acquisition	5.367.504	5.152.840
Dépréciations et réductions de valeur cumulées	-2.038.356	-1.956.439
	3.329.147	3.196.400
Terrains et bâtiments	78.659	76.358
Réseau de distribution	3.216.560	3.089.106
Equipements	29.143	26.022
Autres	4.785	4.914
	3.329.147	3.196.400

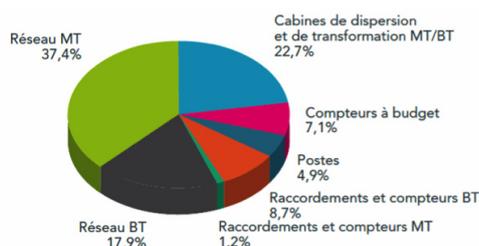
		Terrains et bâtiments	Réseau de distribution	Équipements	Autres	Total
Coût d'acquisition						
Solde à l'ouverture de l'exercice	2011	106.571	4.707.186	117.002	8.254	4.939.012
Acquisitions		2.527	237.510	9.660	17	249.713
Cessions/Désaffectations		-33	-34.335	-1.517		-35.886
Solde à l'ouverture de l'exercice	2012	109.064	4.910.360	125.145	8.271	5.152.840
Acquisitions		4.152	243.133	10.314	36	257.635
Cessions/Désaffectations		-1	-41.642	-1.328		-42.971
Solde à la clôture de l'exercice	2012	113.215	5.111.851	134.131	8.307	5.367.504
Dépréciations et réductions de valeur cumulées						
Solde à l'ouverture de l'exercice	2011	-30.895	-1.744.651	-93.662	-3.192	-1.872.399
Charges de dépréciation		-1.811	-105.619	-6.855	-165	-114.451
Cessions/Désaffectations			29.016	1.394		30.411
Solde à l'ouverture de l'exercice	2012	-32.706	-1.821.253	-99.123	-3.357	-1.956.439
Charges de dépréciation		-1.851	-109.344	-7.130	-165	-118.490
Cessions/Désaffectations		1	35.307	1.265		36.573
Solde à la clôture de l'exercice	2012	-34.556	-1.895.290	-104.988	-3.522	-2.038.356
Comptabilisé au coût historique		78.659	3.216.560	29.143	4.785	3.329.147
Comptabilisé au coût révalué						

Description des principales immobilisations corporelles et des principaux mouvements de l'exercice

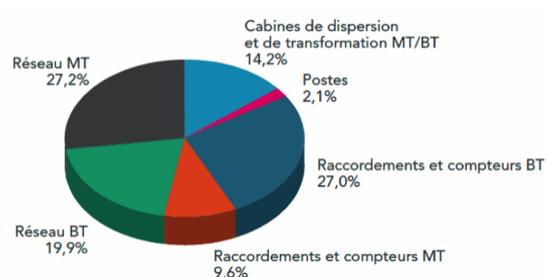
Les investissements aussi bien de cette année que ceux de 2011 sont principalement liés à notre réseau de distribution gaz et électricité pour un montant de 244 Mio EUR composé :

- En électricité : de 53% de remplacement d'équipements et de 47% d'extension de réseaux et d'installations de nouvelles cabines pour un montant total de 159 Mio EUR.

ANNÉE 2012

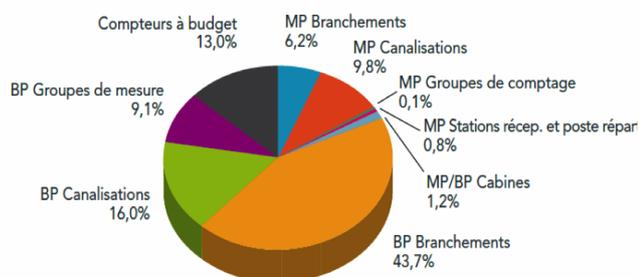


ANNÉE 2011

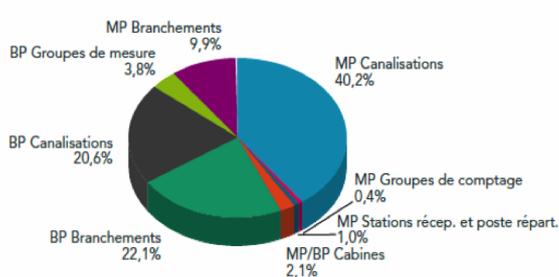


Au niveau des investissements en gaz, 43% ont été consacrés à des travaux d'assainissement et 57% à des extension du réseau existant pour un montant total de 85 Mio EUR.

ANNÉE 2012



ANNÉE 2011



Montants des engagements pour l'acquisition d'immobilisations corporelles

	31/12/2012	31/12/2011
Réseau de distribution	51.440	56.601
Équipements	3.716	
	55.156	56.601

Note 11 - Actifs financiers

	Non courant		Courant	
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Actifs financiers disponibles à la vente				
Instruments de capitaux propres non cotés	425	425		
	425	425	0	0
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultats				
Instruments de capitaux propres cotés			1.583	1.010
	0	0	1.583	1.010
Prêts et créances				
Créances commerciales			193.851	168.742
Autres créances	2.886	4.347	71.326	46.990
	2.886	4.347	265.177	215.732
	3.311	4.772	266.760	216.743

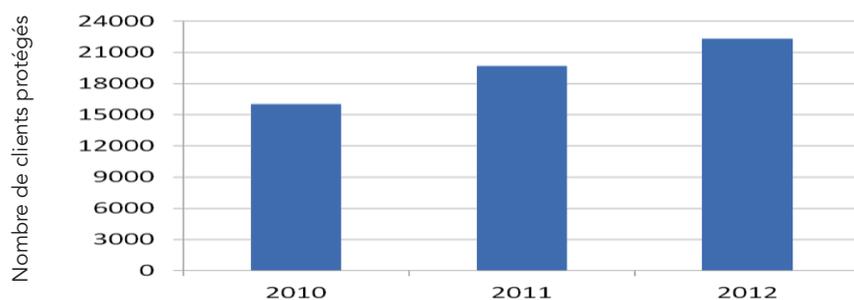
Fair value

La juste valeur des créances commerciales est présumée égale à leur valeur comptable.

Note 12 - Créances commerciales et autres créances

	Non courant		Courant	
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Créances commerciales				
Distribution			126.002	107.569
Obligations de service public (OSP)			81.040	70.073
Autres			35.457	40.091
Réductions de valeur sur créances commerciales			-48.648	-48.991
	0	0	193.851	168.742
Autres créances				
Dividende interimaire			63.752	41.038
TVA			466	2.379
Autres	2.886	4.347	8.910	5.342
Réductions de valeur sur autres créances			-1.802	-1.769
	2.886	4.347	71.326	46.990
Actifs d'impôts courants			2.727	3.550
	0	0	2.727	3.550
	2.886	4.347	267.904	219.282

L'évolution des créances commerciales provient d'une part de la hausse des créances liées aux redevances de transit en augmentation de 18 Mio EUR en lien avec la hausse de notre chiffre d'affaires (Voir Note 01) et d'autre part, de l'augmentation des créances relatives aux obligations de service public de + 11 Mio EUR due à la croissance de notre clientèle protégée :



La diminution des autres créances commerciales provient principalement du recouvrement de la créance envers le régulateur et relative au tarif social.

Prêts et créances qui ne sont pas dépréciés

	Créances commerciales		Autres créances	
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Non échus	130.647	114.620	68.951	48.274
Jusqu'à 60 jours	16.561	11.835	3.116	993
Entre 61 et 90 jours	675	573	28	-55
Entre 91 et 180 jours	542	681	-24	33
Supérieur à 180 jours	2.048	1.919	22	-4
	150.473	129.628	72.093	49.241

Mouvements dans la provision liée aux réductions de valeur

	Créances commerciales		Autres créances	
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Au 1 ^{er} janvier	48.991	42.424	1.769	2.011
Réductions de valeur comptabilisées	8.643	10.817	33	
Montants irrécupérables				
Reprises de réductions de valeur	-8.986	-4.250		-242
Montants recouverts durant l'exercice				
Au 31 décembre	48.648	48.991	1.802	1.769

Dans la majorité des cas, les créances échues à plus de 60 jours font l'objet d'une réduction de valeur.

La majorité de nos réductions de valeur est relative à la clientèle protégée des GRD et à la fourniture, à titre provisoire, des clients finaux qui se retrouvent sans contrat de fourniture ou dans les liens d'un contrat de fourniture qui a été suspendu (clients dits 'fournisseur X').

Une partie non négligeable provient également des créances relatives aux fraudes sur nos réseaux.

Les reprises de réductions de valeur en 2012 concernent principalement les créances vis-à-vis de la CREG de l'ordre de 8 Mio EUR relatives au tarif social qui ont été finalement recouvrées.

Provisions pour réductions de valeur

	31/12/2012	31/12/2011
État de la situation financière	-50.450	-50.760
État du résultat global	-1.704	-6.360

Prêts et créances qui sont dépréciés

	Créances commerciales		Autres créances	
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Jusqu'à 60 jours	-128	47		
Entre 61 et 90 jours	2.266	1.834		
Entre 91 et 180 jours	7.755	5.361		
Supérieur à 180 jours	82.133	80.863	3.762	3.068
	92.026	88.105	3.762	3.068

Note 13 - Stocks

	31/12/2012	31/12/2011
Matières premières et fournitures	25.265	23.816
Total brut	25.265	23.816
Réductions de valeur	0	0
Reprises de réductions de valeur	0	0
	25.265	23.816
Montant des stocks comptabilisés à titre de charge au cours de l'exercice (coût des ventes)	4.533	6.834
Valeur comptable des stocks donnés en nantissement de passifs	0	0

Les stocks sont localisés sur tout le territoire wallon, l'essentiel étant concentré au magasin d'approvisionnement de Aye dont la vitesse de rotation est de 6x/an.

Note 14 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31/12/2012	31/12/2011
Trésorerie	25.278	12.836
Dépôts à terme	259.585	28.281
	284.863	41.117

Les placements, représentant un montant total de 283,1 Mio EUR en 2012, ont été réalisés conformément aux décisions du Conseil d'administration de mettre en place une politique prudente dans ce cadre. Les placements en SICAV ING, BNPP, Belfius et KBC représentent un montant de 33,5 Mio EUR, les placements en billets de trésorerie représentent 17,8 KEUR, tandis que les placements à terme sur compte Belfius, CBC et ING représentent 231,8 Mio EUR.

L'évolution importante constatée en 2012 provient essentiellement de :

A. Programme Billet de Trésorerie

Programme qui a été mis en place en 2011 avec la garantie conjointe des huit GRD pour une durée de dix ans et un montant maximum de 250 Mio EUR.

L'objectif de celui-ci est de diversifier nos modes de financement à court terme et notamment pour faire face aux réductions de fonds propres conformément aux prescrits du régulateur.

Afin de relever ses défis actuels et à venir, le Groupe a de nouveau fait appel au marché des capitaux. En effet, poursuivant sa stratégie de diversification des sources de financement, le Groupe a modifié les caractéristiques de son programme de billets de trésorerie afin de lui permettre d'émettre des titres pour des durées supérieures à 12 mois.

Ceci a permis de récolter à fin 2011 un montant de 142 Mio EUR et à fin 2012 un montant de 189,7 Mio EUR.

B. Emprunt Obligataire

ORES a émis un emprunt obligataire de 350 Mio EUR le 02 octobre 2012 permettant ainsi de diversifier ses sources de financement et d'assurer les besoins financiers de la société et de ses actionnaires, les GRD mixtes wallons, pour les années 2012 et 2013. Les obligations émises ont une durée de 9 ans et sont assorties d'un taux d'intérêt de 4%.

Note 15 - Capital

1. Nombre de parts

	IDEG		IEH		IGH		INTEREST		INTERLUX		INTERMOSANE		SEDILEC		SIMOGEL		TOTAL	
	Parts A	Parts R	Parts A	Parts R	Parts A	Parts R	Parts A	Parts R	Parts A	Parts R	Parts A	Parts R	Parts A	Parts R	Parts A	Parts R	Parts A	Parts R
Balance d'ouverture	7.147.103		10.776.284		9.832.281		2.659.781		5.439.276		4.239.201		3.798.839		1.009.172		44.901.937	0
Augmentation de capital		618.854		1.388.000		1.025.000	0		667.000	16.195			511.911	45.308			0	4.272.268
Balance de clôture	7.147.103	618.854	10.776.284	1.388.000	9.832.281	1.025.000	2.659.781	0	5.439.276	667.000	4.239.201	16.195	3.798.839	511.911	1.009.172	45.308	44.901.937	4.272.268
Augmentation de capital	303.711		19.993		360.338		43.936		166.182	24.000	39.660		126.263	26.506			1.086.589	24.000
Remboursement de capital							-284.501		0		-209.868			-59.185			-553.554	0
Conversion Part Ren part A									33.600	-33.600	7.812	-7.812					41.412	-41.412
Balance de clôture	7.450.814	618.854	10.796.277	1.388.000	10.192.619	1.025.000	2.419.216	0	5.439.058	633.400	4.076.805	32.383	3.925.102	511.911	976.493	45.308	45.476.384	4.254.856
																	49.731.240	

2. Capital souscrit

	IDEG		IEH		IGH		INTEREST		INTERLUX		INTERMOSANE		SEDILEC		SIMOGEL		TOTAL	
	Parts A	Parts R	Parts A	Parts R	Parts A	Parts R	Parts A	Parts R	Parts A	Parts R	Parts A	Parts R	Parts A	Parts R	Parts A	Parts R	Parts A	Parts R
Balance d'ouverture	96.577		167.335		107.759		20.598		97.854		37.429		69.398		6.875		603.825	0
Augmentation de capital		61.885		138.800		102.500			66.700	1.620			51.191	4.531			0	427.227
Remboursement de capital			-136.247		-52.818				-28.575				-61.800		-4.260		-283.700	0
Balance de clôture	96.577	61.885	31.088	138.800	54.941	102.500	20.598	0	69.279	1.620	37.429	1.620	7.598	51.191	2.615	4.531	320.125	427.227
Augmentation de capital	5.840		500		7.250		960		1.120	2.400	289	2.400	6.740		810		23.509	2.400
Remboursement de capital							-19		-19		-19				-19		-57	0
Conversion Part R en part A									3.360	-3.360	781	-781					4.141	-4.141
Balance de clôture	102.417	61.885	31.588	138.800	62.191	102.500	21.539	0	73.759	63.340	38.480	3.239	14.338	51.191	3.406	4.531	347.718	425.486
																	773.204	

3.Dividende par part

	IDEG		IEH		IGH		INTEREST		INTERLUX		INTERMOSANE		SEDILEC		SIMOGEL		TOTAL		
	Parts A	Parts R	Parts A	Parts R	Parts A	Parts R	Parts A	Parts R	Parts A	Parts R	Parts A	Parts R	Parts A	Parts R	Parts A	Parts R	Parts A	Parts R	
2011																			
Dividendes approuvés par l'AG	14.263		37.603		21.016		4.958		16.549		10.887		17.753		3.461		128.490		0
Dividende par action	2,28	0,00	3,49	0,00	2,14	0,00	1,86	0,00	3,04	0,00	2,57	0,00	4,67	0,00	3,43	0,00	23,48	0,00	
2012																			
Dividendes approuvés par l'AG	14.665	1.525	24.911	3.432	23.078	2.534	4.793	0	12.816	1.649	9.726	38	17.816	1.165	2.849	112	110.654		10.455
Dividendes par action	2,05	2,46	2,31	2,47	2,35	2,47	1,80	0,00	2,36	2,47	2,29	2,32	4,69	2,28	2,82	2,47	20,68		16,95

* Les dividendes de la période approuvés par l'assemblée générale (AG) sont versés en deux parties par le Groupe : un acompte est d'abord distribué durant l'année précédant l'approbation du dividende par l'AG et le solde est ensuite versé durant l'année de l'approbation du dividende par l'AG.

Par conséquent, le montant des dividendes repris dans le tableau consolidé des flux de trésorerie est composé de :

	2011	2012
Montant du solde sur dividendes de l'année N-1 payé par le Groupe pendant l'année N =	64.433	79.057
Montant de l'acompte sur dividendes de l'année N payé par le Groupe pendant l'année N =	41.038	63.752
	105.471	142.809

3. Informations Supplémentaires

En tant que société coopérative, le capital d'un GRD est composé d'une partie fixe et d'une partie variable. La partie fixe ne peut être inférieure à 18 KEUR et est entièrement représentée par des parts A. Les parts A englobent le droit de vote et le droit aux dividendes tandis que les parts R, d'une valeur nominale de 100 EUR accordent à leur titulaire un seul droit aux dividendes sans que le droit de vote y soit associé. Le dividende lié aux parts R est un dividende prioritaire et récupérable. Les droits et les obligations attachés aux parts A et aux parts R sont régis par le Code des Sociétés, par les dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et par les statuts du GRD.

Voici la répartition du capital :

	IDEG	IEH	IGH	INTEREST	INTERLUX	INTERMO-SANE	SEDILEC	SIMOGEL	TOTAL
Solde au 31 décembre 2011									
PART A FIXE	19	19	19	38	19	38	19	38	209
PART A VAR	96.558	31.069	54.922	20.560	69.260	37.391	7.579	2.577	319.916
PART R	61.885	138.800	102.500	0	66.700	1.620	51.191	4.531	427.227
	158.462	169.888	157.441	20.598	135.979	39.049	58.789	7.146	747.352
Solde au 31 décembre 2012									
PART À FIXE	19	19	19	19	19	19	19	19	152
PART À VAR	102.398	31.569	62.172	21.520	73.740	38.461	14.319	3.387	347.566
PART R	61.885	138.800	102.500	0	63.340	3.239	51.191	4.531	425.486
	164.302	170.388	164.691	21.539	137.099	41.719	65.529	7.937	773.204

OPÉRATIONS SUR LES FONDS PROPRES EN 2011

Pour rappel, le 3 novembre 2008, les Pouvoirs Publics et Electrabel ont signé un protocole d'accord, le Mémoire d'Understanding (ci-après MoU du 03.11.2008). L'objectif de cet accord était de définir les modalités permettant aux associés des gestionnaires de réseaux de distribution mixtes wallons (ci-après les GRD), de se conformer à certaines prescriptions des décrets régionaux wallons électricité et gaz du 12 avril 2001 et du 19 décembre 2002 telles que modifiées par les décrets du 17 juillet 2008. Les dispositions wallonnes modifiées imposent en effet aux Pouvoirs Publics associés dans les GRD de détenir 70% des parts représentatives du capital de ces GRD au plus tard le 6 février 2009. Ce ratio devra être de 75% au plus tard le 31 décembre 2018. Le MoU précise différentes modalités dont principalement la fixation du prix de cession des parts d'Electrabel aux Pouvoirs Publics, le calendrier de cession de ces parts, les principes de réductions de fonds propres ou encore le droit de put exerçable par Electrabel en 2019. Cet accord a été, comme présenté dans le rapport annuel de l'exercice 2010, amendé par un avenant signé le 30 juillet 2010.

Les réductions de fonds propres prévues dans le MoU du 03.11.2008 répondaient à un double objectif. D'une part, elles permettaient aux Pouvoirs Publics associés de disposer des moyens nécessaires pour acquérir les parts d'Electrabel.

D'autre part, elles permettaient aux GRD de tendre vers le ratio de 33% de fonds propres par rapport à la RAB (Regulated Asset Based ou Actif régulé) recommandé par la CREG dans ses lignes directrices tarifaires.

Les modalités des réductions de fonds propres ont été arrêtées conjointement par les associés publics et privés de chaque GRD.

Afin de respecter les engagements pris, les opérations de réductions de fonds propres suivantes ont été réalisées :

- Incorporation au capital variable de réserves indisponibles ou de plus-value de réévaluation ;
- Réduction du capital souscrit sans annulation du nombre de parts et par prélèvement sur le capital variable.

En parallèle à ces réductions de fonds propres, des parts bénéficiaires R ont été créées, par apport de capital à concurrence de 427,2 Mio EUR. Ces parts bénéficiaires sont destinées à maintenir dans les GRD les moyens nécessaires aux obligations futures (par exemple le financement des investissements). Les cessions des parts A d'Electrabel aux Pouvoirs Publics associés (de manière à permettre à ces derniers de détenir 75% des parts représentatives) du capital social ont également été réalisées à la date du 30 juin 2011.

OPÉRATIONS SUR LES FONDS PROPRES EN 2012

Le capital souscrit a augmenté de 25,9 Mio EUR suite à la recapitalisation survenue fin 2012 pour financer en partie les investissements de l'exercice pour 27,7 Mio EUR et le remboursement aux associés des parts liées à l'ancienne activité de télédistribution (TVD) pour 57 KEUR ainsi qu'aux mouvements sur les parts R de – 1.741 KEUR (émission de nouvelles parts pour 2.4 KEUR et conversion de parts R en parts A pour 4.141 KEUR).

Note 16 - Emprunts

	Valeur comptable			Juste valeur		Niveau hiérarchique
	31/12/2012	31/12/2011		31/12/2012	31/12/2011	
Non garantis - Non courant						
Prêts bancaires	1.454.894	1.505.098		1.493.895	1.348.103	Niveau 2
Billets de trésorerie - Placements privés	189.750	0		224.604	0	Niveau 2
Emprunt Obligataire	345.258	0		429.131	0	Niveau 2
	1.989.902	1.505.098		2.147.630	1.348.103	
Non Garantis - Courant						
Comptes bancaires						
Prêts bancaires	124.432	108.610		124.432	108.610	Niveau 2
Billets de trésorerie	0	141.950		0	141.950	Niveau 2
Emprunt Obligataire						
	124.432	250.560		124.432	250.560	
Total des dettes financières	2.114.334	1.755.658		2.72.062	1.598.663	
Parmi lesquelles : non courantes	1.989.902	1.505.098		2.147.630	1.348.103	
Parmi lesquelles : courantes	124.432	250.560		124.432	250.560	

Programme billet de trésorerie 2011-2012

Programme qui a été mis en place en 2011 avec la garantie conjointe des huit GRD pour une durée de dix ans et un montant maximum de 250 Mio EUR. L'objectif de celui-ci est de diversifier nos modes de financement à court terme et notamment pour faire face aux réductions de fonds propres conformément aux prescrits du régulateur.

Afin de relever ses défis actuels et à venir, le Groupe a de nouveau fait appel au marché des capitaux en 2012. En effet, poursuivant sa stratégie de diversification des sources de financement, le Groupe a modifié les caractéristiques de son programme de billets de trésorerie afin de lui permettre d'émettre des titres pour des durées supérieures à 12 mois (placements privés).

Le solde des billets de trésorerie à court terme s'élevait à 141.9 Mio EUR à fin 2011 et a fait l'objet d'un remboursement complet en 2012. Le Groupe a en effet profité de la pression sur les taux à long terme pour consolider sa position court terme en une position long terme via des placements privés dont l'encours s'élève à 189.7 Mio EUR au 31 décembre 2012.

Emprunt obligataire

ORES a émis un emprunt obligataire de 350 Mio EUR le 02 octobre 2012 permettant ainsi de diversifier ses sources de financement et d'assurer les besoins financiers de la société et de ses actionnaires, les GRD mixtes wallons, pour les années 2012 et 2013. Les obligations émises ont une durée de 9 ans et sont assorties d'un taux d'intérêt de 4%.

Lexique des termes utilisés pour la segmentation des emprunts

Taux fixe ajustable : emprunt dont le taux est fixé pour une certaine période supérieure à l'année et comprise dans la durée de remboursement de la dette. Au terme de cette période, le taux est revu en fonction de l'évolution du marché

Taux variable couvert : emprunt à taux variable couvert par un produit de couverture de type Swap ou CAP.

Taux variable couvert structuré : deux produits sont regroupés sous cette catégorie :

- Produits structurés à barrière : crédits dont le taux est fixe et inférieur aux taux classiques, tant que le taux de référence (taux court terme euribor) ne dépasse pas un taux déterminé fixé à l'avance (la barrière) .
- Produits structurés de pente : produits dont le taux est fonction d'une fourchette de variation entre les taux courts et les taux longs. Le taux de crédit est faible tant que l'écart entre le taux fixe long et le taux fixe court est inférieur à un seuil et il devient très nettement supérieur s'il dépasse ce seuil.

Description des méthodes utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des emprunts

Financement à taux fixe : à la date de clôture, somme des flux futurs actualisés reprenant le capital et les intérêts calculés sur base du taux du marché à la date de clôture (dont l'emprunt obligataire entre autre).

Financement à taux fixe ajustable : à la date de clôture, somme des flux futurs actualisés reprenant le capital et les intérêts calculés sur base du taux du marché à la date de clôture.

Financement à taux variable : la juste valeur est présumée égale à la valeur comptable à la date de clôture.

Financement structuré : Valeur comptable à la date de clôture pour la partie non structurée + valorisation de la structure suivant les taux du marché à la date de clôture.

Billet de trésorerie : la juste valeur est égale à la valeur comptable à la date de clôture.

Les remboursements sont prévus comme suit (par échéance et type de taux)

31/12/2012	Taux fixe	Taux fixe ajustable	Taux variable	Taux variable couvert	Taux variable structuré	TOTAL
Endéans l'année	16.315	10.649	2.949	73.760	20.759	124.432
>1 et <3 ans	17.776	21.311	71.529	144.625	41.519	296.759
>3 et <5 ans	77.157	21.329	5.899	134.600	41.519	280.503
>5 et <15 ans	499.238	75.618	24.063	571.925	168.037	1.338.880
>15 ans	0	0	369	73.391	0	73.760
	610.486	128.906	104.808	998.301	271.833	2.114.334
31/12/2011	Taux fixe	Taux fixe ajustable	Taux variable	Taux variable couvert	Taux variable structuré	TOTAL
Endéans l'année	14.711	10.017	142.858	62.490	20.484	250.560
>1 et <3 ans	19.216	20.100	4.299	123.532	40.969	208.115
>3 et <5 ans	19.696	20.118	69.929	122.085	40.969	272.797
>5 et <15 ans	42.955	77.359	22.028	580.196	179.469	902.007
>15 ans	0	0	553	113.948	7.678	122.178
	96.578	127.594	239.666	1.002.251	289.569	1.755.658

Les remboursements sont prévus comme suit (par échéance et par nature)

31/12/2012	Prêts bancaires	Billets de trésorerie	Obligations	Total
Endéans l'année	124.432			124.432
>1 et <3 ans	296.759			296.759
>3 et <5 ans	221.503	59.000		280.503
>5 et <15 ans	862.872	130.750	345.258	1.338.880
>15 ans	73.760			73.760
	1.579.326	189.750	345.258	2.114.334
31/12/2011				Total
Endéans l'année	108.610	141.950		250.560
>1 et <3 ans	208.115			208.115
>3 et <5 ans	272.798			272.798
>5 et <15 ans	902.007			902.007
>15 ans	122.178			122.178
	1.613.708	141.950	0	1.755.658

Tous les emprunts sont libellés en euros.

Deux lignes de credit existent au sein du Groupe ORES de 50 Mio EUR chacune et venant à échéance le 31 décembre 2014.

Résumé des principaux emprunts (y compris les taux d'intérêts)

	Valeur comptable		Montant initial	Date d'échéance	Taux fixe / variable	Taux d'intérêts à la clôture 2012	Swap - Notionnel Résiduel	Swap - Juste valeur	Swap - Date d'échéance	Taux d'intérêts à la clôture 2012
	31/12/2012	31/12/2011								
Emprunt 1 MP 2007	13.302	19.231	24.038	2028	Variable	3,87%	0	0	N/A	N/A
Emprunt 2 MP 2008	94.424	100.326	118.030	2029	Variable	3,57%	100.392	11.519	30/12/2016	Taux fixe à 3,57%
Emprunt 3 KP 2008	91.684	102.471	134.830	2029	Variable	3,47%	98.410	11.516	29/12/2017	Taux fixe à 3,47%
						1,69%	75.556	3.096	31/12/2015	Taux fixe à 1,69%
						1,69%	75.556	3.113	31/12/2015	Taux fixe à 1,69%
Emprunt 4 FP50 2008	429.936	455.227	505.807	2030	Variable	1,70%	75.556	3.117	31/12/2015	Taux fixe à 1,70%
						3,56%	128.570	19.831	31/12/2014	Taux fixe à 3,56%
						2,91%	85.713	4.457	31/12/2019	Taux fixe à 2,91%
Emprunt 5 MP 2009	59.309	59.309	59.309	2016	Variable	0,75%	0	0	N/A	N/A
Emprunt 6 - MP FP 2010	71.900	71.900	71.900	2021	Variable	3,33%	25.000	4.435	31/12/2020	Taux fixe à 3,33%
						1,59%	44.999	1.771	31/12/2021	Taux fixe à 1,59%
Emprunt 7 MP 2011	133.697	153.318	153.318	2022	Variable	0,92%	34.313	550	31/12/2016	Taux fixe à 0,92%
						1,83%	19.607	896	29/12/2021	Taux fixe à 1,83%
						3,63%	48.490	1.435	31/03/2017	Taux fixe à 3,63%
Emprunt 8	27.500	30.000	50.000	2020	Fixe	3,41%	0	0	N/A	N/A
Emprunt 9	46.540	50.120	71.600	2026	Fixe	3,30%	0	0	N/A	N/A
Programme BILLETS de Trésorerie court terme	0	141.950	250.000	2012	Variable	Clôturé en Octobre '12	0	0	N/A	N/A
Emprunt Obligataire	345.238	0	345.238	2021	Fixe	4%	0	0	N/A	N/A
Programme BILLETS de Trésorerie long terme	189.750	0	189.750	Entre 2017 & 2020	Fixe	entre 3,43% et 4,04%	0	0	N/A	N/A
	1.503.300	1.183.852	1.973.840				812.161	65.735		

Les contrats d'emprunt du Groupe ne sont pas soumis à des conventions spécifiques (ratios, etc) à respecter

Note 17 - Autres passifs financiers

	Non courant		Courant	
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
Instruments dérivés - Swaps	69.287	50.927		
	69.287	50.927		
Passifs financiers évalués au coût amorti (hors emprunts)				
Dettes commerciales			105.211	99.996
Autres dettes			47.649	50.827
	0	0	152.860	150.823
	69.287	50.927	152.860	150.823

Juste valeur

La juste valeur des dettes commerciales correspond à leur valeur comptable.

	31/12/2012	31/12/2011
Période de crédit moyenne pour les dettes commerciales (en jours)	50	50

L'évolution défavorable de la juste valeur des swaps en 2012 est liée au fait que nos swaps couvrent nos emprunts à taux variables et que les taux sont très faibles actuellement.

Note 18 - Autres dettes et autres passifs

	Valeur comptable	
	31/12/2012	31/12/2011
Securité sociale et autres taxes	15.510	18.279
Provisions de pensions - courantes	23.422	25.606
Avantages au personnel à court terme et provisions liées	28.100	27.260
Charges à payer	113	2.728
Produit reporté	952	5.036
Instruments dérivés - Swaps	69.287	50.927
Autres	5.623	6.295
	143.007	136.132
Parmi lesquels : courant	73.720	85.204
Parmi lesquels : non courant	69.287	50.927

L'évolution défavorable de la juste valeur des swaps en 2012 est liée au fait que nos swaps couvrent nos emprunts à taux variables et que les taux sont très faibles actuellement (voir note 16).

Pour une explication plus détaillée des provisions de pensions et avantages au personnel, voir note 20.

Note 19 - Provisions

	31/12/2012	31/12/2011
Dépollution	7.111	6.831
Litiges	17.504	17.331
	24.616	24.163
Parmi : courant	0	0
Parmi : non courant	24.616	24.163

Mouvements dans les provisions (hors avantages au personnel)

		Dépollution	Litiges	Total
Au 1 ^{er} janvier	2012	6.831	17.331	24.163
Provisions supplémentaires comptabilisées		365	2.402	2.767
Montant utilisé durant l'exercice			-2.224	-2.224
Montant repris durant l'exercice		-85	-5	-90
Changement du périmètre de consolidation				0
Effet de la désactualisation				0
À la fin de l'exercice		7.111	17.504	24.616
Parmi lesquelles: courants				0
Parmi lesquelles: non courants		7.111	17.504	24.616

Mouvements dans les provisions (hors avantages au personnel)

		Dépollution	Litiges	Total
Au 1 ^{er} janvier	2011	6.544	17.491	24.035
Provisions supplémentaires comptabilisées		287	879	1.166
Montant utilisé durant l'exercice				0
Montant repris durant l'exercice			-1.038	-1.038
Changement du périmètre de consolidation				0
Effet de la désactualisation				0
À la fin de l'exercice		6.831	17.331	24.163
Parmi : courants				0
Parmi : non courants		6.831	17.331	24.163

Les provisions sont constituées dès lors que le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable que le Groupe soit tenu d'éteindre cette obligation dont le montant doit par ailleurs pouvoir être estimé de manière fiable.

Dépollution

La mise en œuvre du décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols pourrait justifier certaines dépenses liées à l'assainissement de certains sites pollués. Dans ce contexte, le Groupe prend les mesures appropriées en matière de prévention des pollutions de sol et d'information quant à l'existence d'une pollution. Des provisions sont alors constituées à cet égard.

5 sites ont fait l'objet d'une étude d'orientation et dans certains cas de caractérisation et de risques ayant démontré l'existence de pollution dépassant les seuils fixés par le décret Sol. En application de l'article 5 de ce décret, le Groupe a notifié l'administration et les communes concernées de cette pollution et a constitué des provisions se basant sur les estimations établies par un expert indépendant dans le cadre de ces études.

Litiges

Compte tenu de ses activités, le Groupe est également exposé à des risques juridiques. Les provisions pour litiges sont régulièrement mises à jour en concertation avec le département juridique du Groupe. Les provisions constituées correspondent à la meilleure estimation de la sortie de ressources considérées comme probable par le Groupe.

En 2011, les provisions pour litiges sont constituées principalement d'un litige vis-à-vis du Service Public de Wallonie (SPW) contestant les indemnités reçues par les GRD lors de déplacements d'installations requis par le Ministère Wallon de l'Équipement et des Transports (MWET) pour un montant de 9,1 Mio EUR.

En 2012, une provision pour un montant de 2,3 Mio EUR a été constituée dans le cadre d'un litige envers l'administration des douanes et accises concernant la cotisation énergie à facturer aux clients protégés régionaux.

Notons également le règlement intervenu en 2012 du litige avec l'AIESH (association intercommunale d'électricité du sud du Hainaut) constituant le montant principal de l'utilisation de provision de 2012.

Note 20 - Avantages au personnel - Général

État de la situation financière

	31/12/2012	31/12/2011
Non courant		
Avantages liés aux pensions	-49.162	-31.767
Avantages liés aux pensions - Rentes	119.520	108.976
Autres avantages postérieurs à l'emploi	113.349	88.930
Autres avantages à long terme	34.504	28.605
	218.211	194.744
Courant		
Avantages liés aux pensions	3.660	5.007
Avantages liés aux pensions - Rentes	12.795	13.632
Autres avantages postérieurs à l'emploi	3.348	3.348
Autres avantages à long terme	3.619	3.619
Rémunérations et primes	28.100	27.260
	51.522	52.866
	269.733	247.610

L'augmentation de nos engagements pour avantages au personnel provient principalement de la diminution significative du taux d'actualisation qui passe de 4,1% en 2011 à 2,6% en 2012 suite à l'effondrement des taux d'intérêts sur les marchés financiers en 2012.

Notons que le Groupe a par prudence pris l'option de doter au maximum les plans de pension « à prestations définies », ce qui explique que les actifs de couverture tant en 2011 qu'en 2012 soient supérieurs aux engagements de pension (-31.767 KEUR en 2011 et -49.162 KEUR en 2012).

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent principalement les avantages tarifaires et les avantages soins de santé accordés aux employés après leur retraite.

Les autres avantages à long terme comprennent principalement les primes de jubilés octroyées aux cadres et aux barémisés pour un montant de 38.059 KEUR en 2012 (contre 32.344 KEUR en 2011).

État du résultat global

	31/12/2012	31/12/2011
Salaires	136.855	127.836
Cotisations de sécurité sociale	39.054	37.732
Charges liées aux pensions et autres avantages à long terme	10.074	6.603
Autres charges sociales	13.553	12.900
Dont une quote-part est incluse dans le coût des immobilisations corporelles	-54.154	-48.774
	145.382	136.298
Nombre de personnes en moyenne		
	31/12/2012	31/12/2011
Employés - Total en équivalents temps plein	2.450	2.405

Globalement, la hausse de la masse salariale provient de l'évolution de l'effectif entre 2011 et 2012 (46 personnes en net) et de l'indexation de l'année (2,70%).

Note 21 - Avantages au personnel - Régimes à contributions définies

Description des plans à contributions définies existant au sein du Groupe ORES :

Deux plans de pension à contributions définies existent au sein du Groupe destinés au personnel de cadre et de direction engagé à partir du 1^{er} mai 1999 ou ayant opté pour ce régime au 1^{er} janvier 2007 (Powerbel) ou au personnel barémisé engagé depuis le 01 janvier 2002 (Enerbel). Ces plans accordent un capital de retraite déterminé par le montant des primes versées et le rendement qui leur est attribué. En assurance de groupe, le rendement est celui garanti par le tarif de l'assureur (3,25%) majoré des participations bénéficiaires accordées chaque année par ce dernier en fonction de ses résultats. En Powerbel et Enerbel, le rendement octroyé est celui obtenu par l'OFP sur ses placements. Les primes versées à l'organisme de fonds de pension proviennent d'une part de l'employé et d'autre part de l'employeur. La loi sur les pensions complémentaires (L.P.C. 28/4/2003 – Art 24) a introduit une obligation de garantir un rendement minimum sur les cotisations personnelles et patronales de la composante épargne dans les plans de pension à contributions définies. Cette obligation de rendement minimum incombe à l'employeur et doit être respectée au moment de la sortie de l'affilié. L'obligation de rendement minimal s'élève à 3,75% pour les primes personnelles et à 3,25% pour les primes patronales. Durant les 5 premières années de l'affiliation, le rendement peut être limité à l'évolution de l'indice santé pour ces années. Notons qu'en cas de décès de l'agent avant sa retraite, un capital décès sera versé à ses ayants droits ainsi qu'une rente annuelle à chaque enfant de l'agent âgé de moins de 25 ans.

Montants comptabilisés en compte de résultat

31/12/2012	31/12/2011
2.383	2.127

Aucun changement n'est intervenu en 2012 par rapport à 2011 au niveau des plans à contributions définies.

Note 22 - Avantages au personnel - Régimes à prestations définies

État de la situation financière

	31/12/2012	31/12/2011
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies/Régimes financés	229.140	216.817
Actifs des régimes	-279.793	-250.492
Déficit / (surplus)	-50.653	-33.675
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies/Régimes non financés	254.163	221.801
Effet du plafond de l'actif		
Autre		
Passif net découlant de l'obligation au titre des prestations définies	203.510	188.126
Droits au remboursement	3.931	3.753

État du résultat global

	31/12/2012	31/12/2011
Coût des services		
Coût des services rendus	9.291	9.273
Coût des services passés (y compris les réductions)		
(Gain)/perte découlant du règlement		
	9.291	9.273
Intérêt net sur le passif (actif) au titre des prestations définies		
Charge d'intérêt découlant de l'obligation au titre des prestations définies	17.392	19.313
Produit d'intérêt sur les actifs des régimes	-10.416	-10.670
Produit d'intérêt sur les droits au remboursement		
Intérêt relatif à l'effet du plafond de l'actif		
	6.976	8.643
Montants comptabilisés au compte de résultat à l'égard des régimes à prestations définies	16.267	17.916

Réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies comptabilisées dans les autres éléments du résultat global (OCI)		
(Gains)/pertes actuariels découlant des obligations au titre des prestations définies, provenant de :		
I) modifications des hypothèses démographiques		-10.628
II) modifications des hypothèses financières	65.179	15.135
III) ajustements découlant de l'expérience	-7.871	2.719
IV) sous-total	57.308	7.226
Rendement des actifs du régime hors produit d'intérêt sur les actifs du régime	-11.639	2.552
Changement de l'effet du plafond de l'actif hors intérêt y relatif	0	0
	45.669	9.778
Coût des régimes à prestations définies	61.936	27.694

L'augmentation importante des autres éléments du résultat global en 2012 (+ 35,9 Mio EUR) provient principalement de la variation du taux d'actualisation passant de 4,1% en 2011 à 2,6% en 2012

Mouvements dans la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies :

	31/12/2012	31/12/2011
Solde à l'ouverture de l'exercice	438.618	445.196
Coût des services rendus	9.291	9.273
Coût d'intérêt	17.392	19.313
Cotisations des participants des régimes	891	896
(Gains)/pertes actuariels provenant de :		
i) modifications des hypothèses démographiques		-10.628
ii) modifications des hypothèses financières	65.179	15.135
iii) ajustements découlant de l'expérience	-7.871	2.719
Coût des services passés		
(Gain)/perte découlant de règlements		
Effet des regroupements d'entreprises et des cessions		
Avantages versés	-40.197	-43.286
Autre		
Solde à la clôture de l'exercice	483.303	438.618

Mouvements dans la juste valeur des actifs des régimes :

	31/12/2012	31/12/2011
Solde à l'ouverture de l'exercice	250.493	231.952
Produit d'intérêt sur les actifs des régimes	10.416	10.670
Rendement des actifs du régime hors produit d'intérêt sur les actifs du régime	11.639	-2.552
Cotisations de l'employeur	46.551	52.813
Cotisations des participants des régimes	891	896
Avantages versés	-40.197	-43.286
Effet des regroupements d'entreprises et des cessions		
Actifs distribués lors des règlements		
Autre		
Solde à la clôture de l'exercice	279.793	250.493

	31/12/2012	31/12/2011
Rendement réel des actifs du régime	22.056	8.117

Principales hypothèses actuarielles utilisées :

	31/12/2012	31/12/2011
Taux d'actualisation	2,60%	4,10%
Taux attendu d'augmentation des salaires	Entre 0,89% et 2,68%	Entre 0,89% et 2,68%
Augmentation attendue des pensions	0,00%	0,00%
Augmentation attendue des coûts médicaux	3,00%	3,00%
Augmentation du coût moyen relatif aux réductions tarifaires	2,00%	2,00%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Age moyen de la retraite	63 ans	63 ans
Table de mortalité utilisée	MR/FR -2	MR/FR -2
Espérance de vie en années pour un employé prenant sa retraite à 65 ans :		
Pour une personne âgée de 65 ans en date de clôture :		
- Homme	20	20
- Femme	24	24
Pour une personne âgée de 65 ans 20 ans après la date de clôture :		
- Homme	20	20
- Femme	24	24

Description des plans à prestations définies existant au sein du Groupe

Plan de pension à prestations définies couvert par des actifs de couverture

Différents plans de pension à prestations définies existent au sein d'ORES et sont régis par la commission paritaire du secteur Gaz et Electricité (CP 326). Ils sont destinés dans la majorité des cas aux barémisés engagés avant le 1^{er} janvier 2002 et aux cadres et à la direction engagés avant le 1^{er} mai 1999 à durée indéterminée et bénéficiant du statut Gaz et Electricité. Le capital de retraite qui sera versé aux travailleurs dépend en grande partie d'une part du nombre d'années et de mois de service accomplis sous contrat de travail à l'âge normal de la retraite même en cas d'anticipation. Cette ancienneté est complétée le cas échéant d'une ancienneté complémentaire fixée par la CCT et la convention-cadres 2007-2008. D'autre part, il dépend également du traitement de l'agent à l'âge de la retraite. En cas de décès de l'agent avant sa retraite, un capital décès sera versé à ses ayants droits ainsi qu'une rente annuelle à chaque enfant de l'agent âgé de moins de 25 ans. Ces engagements sont repris dans la partie « engagement avec actifs de couverture ».

Plan de pension à prestations définies non couvert par des actifs de couverture

Au sein de cette rubrique se trouve un régime appelé « régime par frais généraux ». Ce régime, fermé depuis le 1^{er} janvier 1993, vise à octroyer à l'âge de la retraite une rente viagère qui s'élève à 75% du dernier salaire pour une carrière complète sous déduction de la pension légale paritaire. En cas de décès, la rente est réversible à 60% en faveur du conjoint survivant. Pour les orphelins, la rente est fixée à 15% de la rente de retraite ou à 25% pour les orphelins de père et mère (maximum 3 orphelins). Depuis le 1^{er} janvier 2007, des droits acquis en matière de retraite sont constitués en Elgabel pour la carrière postérieure à cette date.

Cette rubrique comprend également des avantages octroyés par le Groupe à la retraite des agents tels que le remboursement des soins de santé et les avantages tarifaires.

Répartition de l'obligation au titre des prestations définies par type de participant au régime

	Obligation au titre des prestations définies	
	31/12/2012	31/12/2011
Participants actifs du régime	274.523	244.773
Participants démissionnaires avec droits différés aux avantages	4.753	4.329
Participants retraités et bénéficiaires	204.027	189.516
	483.303	438.618

Répartition de l'obligation au titre des prestations définies par type d'avantage

	Obligation au titre des prestations définies	
	31/12/2012	31/12/2011
Avantages liés à la retraite ou en cas de décès	366.606	346.340
Autres avantages du personnel (réductions médicales et tarifaires)	116.697	92.278
	483.303	438.618

Principales catégories d'actifs du régime

	Juste valeur des actifs du régime	
	31/12/2012	31/12/2011
Capitaux propres	57.162	51.176
Dettes	166.476	149.043
Immobilier	12.787	11.447
Contrats d'assurance	5.232	4.684
Trésorerie	38.136	34.142
	279.792	250.492

Analyse de sensibilité pour chacune des hypothèses actuarielles significatives découlant de l'obligation au titre des prestations définies

	Obligation au titre des prestations définies	
	31/12/2012	31/12/2011
Taux d'actualisation inférieur de 0,25%	513.357	465.941
Évolution salariale majorée de 0,25%	535.471	483.568
Évolution des frais médicaux majorée de 0,25%	529.679	478.328
Évolution du coût moyen relatif aux réductions tarifaires majorée de 0,25%	528.626	477.851
Taux d'inflation majoré de 0,25%	538.103	485.950
Correction d'un an appliquée aux tables de mortalité	539.156	486.903

	31/12/2012	31/12/2011
Durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies	10	9
Contribution attendue lors de l'exercice suivant	18.917	

Note 23 - Contrats de location (preneur)

Contrats de location simple

Paiement enregistré comme une charge dans le compte de résultat :

	31/12/2012	31/12/2011
Loyers minimaux	22.752	23.232
Loyers de sous-location perçus	-5.956	-4.888
	16.796	18.344

Échéance des engagements liés à des contrats de location simple non résiliables pour une période supérieure à un an :

	31/12/2012	31/12/2011
Endéans l'année	4.176	3.731
>1 et <2 ans	3.714	3.042
>2 et <5 ans	5.953	4.868
>5 ans	3.028	3.656
	16.871	15.297

Il n'y a pas de passifs comptabilisés relatifs à des contrats de location simple non résiliables.

Les loyers comprennent principalement :

- La location de bâtiments administratifs pour un montant de 3,3 Mio EUR contre 2,8 Mio EUR en 2011
- La location de véhicules destinée aux cadres et à la direction pour un montant de 2.1 Mio EUR contre 2.7 Mio EUR en 2011
- La location de matériels IT (pc, laptop, imprimante,...) pour un montant de 7,1 Mio EUR contre 6.9 Mio EUR en 2011
- Les redevances payées pour l'accès aux postes d'injection pour un montant de 6.1 Mio EUR contre 6.8 Mio EUR en 2011

Note 24 - Impôts

1. Charge d'impôts comptabilisée dans le compte de résultats

	31/12/2012	31/12/2011
Charge d'impôt exigible pour l'exercice	2.307	3.468
Ajustements comptabilisés au cours de l'exercice au titre de l'impôt exigible de périodes antérieures	155	-287
Taxes relatives aux intérêts perçus	1.892	299
Taxes relatives aux dividendes déclarés	2.592	1.956
Total de la charge d'impôt comptabilisée en résultat	6.946	5.436

2. Réconciliation de la charge fiscale de la période

	31/12/2012	31/12/2011
Résultat avant impôt	205.669	241.114
Taux d'imposition en Belgique	33,99%	33,99%
Charge d'impôt théorique à payer	69.907	81.955
Ajustements :		
Régime fiscal spécifique au GRD *	-37.952	-46.730
Résultat IFRS non taxable	-31.955	-35.225
Impôt sur les dépenses non admises	2.307	3.468
Taxes relatives aux intérêts perçus	1.892	299
Taxes relatives aux dividendes déclarés	2.592	1.956
Total de la charge d'impôt relative à la période	6.791	5.723

*L'impôt des personnes morales de 15,45% est dû par les GRD sur le montant total des sommes attribuées à titre de dividendes à l'actionnaire privé concernant l'activité gaz uniquement

L'impôt des sociétés est applicable à la société ORES mais pas aux GRD. ORES réalisant un résultat nul de par le fait qu'il travaille à prix coûtant pour le compte des GRD, l'impôt des sociétés comptabilisé a trait exclusivement aux dépenses non admises. Les GRD n'étant pas soumis à l'impôt des sociétés, ils restent redevables des précomptes mobiliers sur produits d'intérêts. En outre, l'impôt des personnes morales est dû par les GRD sur le montant total des sommes attribuées à titre de dividendes à l'actionnaire privé concernant l'activité gaz uniquement. Ces impôts sont comptabilisés dans l'année où le dividende est définitivement attribué par l'assemblée générale. Aucun impôt différé n'est comptabilisé étant donné que les GRD ne sont pas soumis à un impôt sur le revenu.

Note 25 - Filiales

Résumé des filiales

	Pays de constitution	Pourcentage de capital détenu	Pourcentage de droits de vote détenus	Date de reporting	Activité principale
ORES scrl	Belgique	100%	100%	Décembre	Opérateur des réseaux d'énergie

L'actionnariat d'ORES se compose des intercommunales suivantes

	% détention	Nombre de parts
IDEG	13,29%	327
I.E.H.	26,09%	642
I.G.H.	23,90%	588
INTEREST	2,85%	70
INTERLUX	7,81%	192
INTERMOSANE	4,92%	121
SEDILEC	15,53%	382
SIMOGEL	5,61%	138
	100,00%	2.460

Il n'y a pas d'entités pour lesquelles plus de 50% des droits de vote sont détenus mais qui ne sont pas consolidées.

Il n'y a pas d'entités pour lesquelles moins de 50% des droits de vote sont détenus et qui sont consolidées.

Il n'y a pas de restrictions significatives sur la capacité des filiales de transférer des fonds à la société mère sous la forme de dividendes en espèces ou de remboursements de prêts et avances.

Note 26 - Participations dans les entreprises associées

Résumé des entreprises associées

Entreprises associées	Pays de constitution	Pourcentage de capital détenu	Pourcentage de droits de vote détenus	Juste valeur de la participation dans les entreprises associées (1)	Activité principale
Index'is srl	Belgique	30%	30%	N/A	Support IT en matière de relevé des compteurs pour le Groupe économique ORES et le Groupe économique EANDIS.
Atrias srl	Belgique	16,67% (2)	16,67% (2)	N/A	Support IT en matière de relevé des compteurs pour le Groupe économique ORES et le Groupe économique EANDIS, ainsi que d'autres GRD en Belgique (Sibelga, Tecteo,...)

(1) Pour lesquelles il existe des prix cotés publiés

(2) Le pourcentage de capital et de droit de vote détenus dans Atrias était de 25% en 2011.

Le Groupe ORES a une influence significative sur la société Atrias de par sa présence au conseil d'administration mais aussi par le fait que la prise de décision concernant les investissements et les budgets se font à l'unanimité.

En cas de blocage, la majorité des trois quarts est requise.

Mouvements dans les participations dans les entreprises associées

	31/12/2012	31/12/2011
Solde au 1^{er} janvier	991	939
Acquisition de participations		5
Participation à la (perte)/bénéfice		76
Cession de participations	-2	-28
Solde au 31 décembre	989	991
Goodwill inclus dans la valeur comptable des participations dans les entreprises associées	0	0

Information financière résumée

	INDEX'IS		ATRIAS		TOTAL	
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Ventes et autres produits opérationnels	23.970	26.072	2.701	244	26.671	26.316
Profit (perte) avant intérêts et impôts	122	256	7	1	129	257
Coûts financiers et autres frais financiers	-30	-186	12		-18	-186
Profit (perte) avant impôts	92	70	19	1	111	71
Imposition	-92	-70	-19	-1	-111	-71
Profit (perte) pour l'exercice	0	0	0	0	0	0
Quote-part du profit (perte) des entreprises associées revenant au Groupe						

	INDEX'IS		ATRIAS		TOTAL	
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Actifs non courants	6.546	10.004	1.155	0	7.701	10.004
Actifs courants	8.101	6.870	2.659	1.077	10.760	7.947
Total des actifs	14.647	16.874	3.814	1.077	18.461	17.951
Passifs courants	11.360	13.586	3.796	1.059	15.156	14.645
Passifs non courants		0		0	0	0
Total des passifs	11.360	13.586	3.796	1.059	15.156	14.645
Actifs nets	3.287	3.288	18	18	3.305	3.306
Quote-part de l'actif net des entreprises associées revenant au Groupe	986	986	3	5	989	991
Prêts accordés par des compagnies du Groupe aux entreprises associées	2.100	2.100	87	87	2.187	2.187

Note 27 - Juste valeur des instruments financiers

La hiérarchie utilisée pour déterminer la juste valeur des instruments financiers par technique d'évaluation est la suivante :

- Niveau 1 Prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques
- Niveau 2 Données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix)
- Niveau 3 Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données de marché observables (données d'entrées non observables)

1. Analyse des instruments financiers évalués à la juste valeur par niveau hiérarchique de juste valeur

	31/12/2012				31/12/2011			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total juste valeur
Actifs financiers								
Actifs financiers dérivés - détenus à des fins de trading								
CAPs acquis				0		2		2
Total actifs financiers	0	0	0	0	0	2	0	2
Passifs financiers								
Passifs financiers dérivés - instruments de couverture								
Swaps de taux d'intérêt		69.287		69.287		50.927		50.927
Total passifs financiers	0	69.287	0	69.287	0	50.927	0	50.927

Description des méthodes utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des instruments dérivés

La juste valeur est déterminée sur base des flux futurs estimés en fonction des courbes de taux d'intérêt.

L'évolution défavorable de la juste valeur des swaps en 2012 est liée au fait que nos swaps couvrent nos emprunts à taux variables et que les taux sont très faibles actuellement.

Note 28 - Instruments dérivés

Résumé des instruments financiers dérivés

	Justes valeurs positives		Justes valeurs négatives	
	31/12/2012	31/12/2012	31/12/2012	31/12/2012
Instruments dérivés désignés dans des couvertures de flux de trésorerie				
Swaps de taux d'intérêt			69.287	50.927
	0	0	69.287	50.927
parmi lesquels : courants				
parmi lesquels : non courants			69.287	50.927

Description de la politique de couverture au sein du Groupe ORES

Une modification des taux d'intérêt a un impact sur la hauteur des charges financières. Pour réduire ce risque au minimum, le Groupe applique une politique de financement qui cherche à atteindre un équilibre optimal entre taux d'intérêt fixes et variables. En outre, des instruments financiers de couverture sont utilisés pour couvrir les évolutions incertaines. La politique de financement tient compte de la différence de durée de vie des emprunts et de durée de vie des actifs. Ces trois points (taux d'intérêt, durée des emprunts et utilisation des produits dérivés de couverture) ont fait l'objet de décisions dans les organes compétents des GRD et d'ORES qui ont permis de fixer une politique financière nécessaire à la gestion active de la dette.

En vue de maîtriser le risque de taux, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des swaps de taux d'intérêt (taux court terme vers taux long terme), ainsi que des CAP de taux d'intérêt (non utilisés en 2012). Au sein d'ORES scrl, la gestion de la dette et les données du marché sont suivies attentivement. Aucun instrument dérivé n'est utilisé à des fins de spéculation.

Note 29 - Parties Liées

Les transactions reportées ci-dessous sont celles effectuées avec toutes les parties liées (à l'exception de celles avec les parties liées consolidées), incluant :

- les actionnaires majoritaires et toutes sociétés contrôlées directement ou indirectement par eux ;
- les actionnaires ayant une influence significative ;
- les sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation et les joints ventures ;
- le personnel clé du Groupe ORES ;
- d'autres parties liées significatives.

A. Partie liée au 31/12/2012

	Type de relation	Créances		Dettes		Autres engagements financiers significatifs	État du résultat global				
		A plus d'un an	Echeant dans l'année	A plus d'un an	Echeant dans l'année		Chiffre d'affaires	Autres revenus opérationnels	Coût des ventes	Autres charges opérationnelles	Produits financiers
Electrabel S.A - Supplier	IT services				3.429					10.803	
Electrabel S.A - Supplier	Locations (ORES preneur)									7.775	
Electrabel S.A - Supplier	Assurance									4.772	
Electrabel S.A - Supplier	Achat d'électricité				88				2.209		
Electrabel S.A - Customer	Transit Fees		39.005				675.277				
Electrabel S.A - Customer	Locations (ORES bailleur)		364					672			
Fabricom S.A.	Sous-traitance		5					185			
Indexis - Customer	Comptabilité		32					314			
Indexis - Supplier	Service IT relevé compteurs										
Indexis	Financement actionnaire	2.100				900					
Atrias	Financement actionnaire	87									
Atrias - Customer	Comptabilité		6					55			
Atrias - Supplier	Service IT relevé compteurs				113						
LABORELEC	R&D				276					2.299	
Contassur	Ressources humaines				17					301	
GDF SUEZ	Assurance				341					315	
N'ALLO	Call center				684					6.291	
IDEFIN	Redevance de voirie								5.485		
IPFH	Redevance de voirie								10.183		
SOFILUX	Redevance de voirie								3.384		
IEG	Redevance de voirie								2.083		
		2.187	39.412	0	4.948	900	675.277	1.226	23.344	32.556	0

B. Partie liée au 31/12/2011

Partie Liée 31/12/2011	Type de relation	Créances		Dettes		Autres engagements financiers significatifs	État du résultat global				
		A plus d'un an	Echeant dans l'année	A plus d'un an	Echeant dans l'année		Chiffre d'affaires	Autres revenus opérationnels	Coût des ventes	Autres charges opérationnelles	Produits financiers
Electrabel S.A - Supplier	IT services		2.007		1.865					8.445	
Electrabel S.A - Supplier	Locations (ORES preneur)									7.850	
Electrabel S.A - Supplier	Assurance									4.651	
Electrabel S.A - Supplier	Achat d'électricité				2.848				7.052		
Electrabel S.A - Customer	Transit Fees		293						700		
Electrabel S.A - Customer	Locations (ORES bailleur)		51.422				637.017				
Fabricom S.A.	Sous-traitance		13						125		
Indexis - Customer	Comptabilité		38						381		
Indexis - Supplier	Service IT relevé compteurs									7.259	
Indexis	Financement actionnaire	2.100				900					64
Atrias	Financement actionnaire	87									
Atrias - Customer	Comptabilité		7						34		
Atrias - Supplier	Service IT relevé compteurs				68					169	
LABORELEC	R&D				32					2.305	
Contassur	Ressources humaines				144					306	
GDF SUEZ	Assurance				331					299	
N'ALLO	Call center				575					5.601	
IDEFIN	Redevance de voirie								5.465		
IPFH	Redevance de voirie								10.058		
SOFILUX	Redevance de voirie								3.306		
IEG	Redevance de voirie								2.094		
		2.187	53.780	0	5.863	900	637.017	1.240	27.975	36.885	64

Au niveau des emprunts bancaires à long terme, soulignons que les communes wallonnes ont garanti certains emprunts pour un montant total de 967,6 Mio EUR, soit 45,83% de la dette bancaire totale (contre 438,1 Mio EUR en 2011, soit 25,03% de la dette bancaire totale).

Le partenaire privé a quant à lui garanti un montant de 378,6 Mio EUR, soit 17,93% de la dette bancaire totale (contre 423,9 Mio EUR en 2011, soit 24,23% de la dette bancaire totale).

Avantages au personnel du personnel de direction

	31/12/2012	31/12/2011
Avantages à court terme	1.853	1.826
Avantages postérieurs à l'emploi :		
Valeur actualisée de l'obligation de pension (régime à prestation définies)	2.584	2.045
Coût net de pension de la période	113	92
Indemnités de fin de contrat		
Régimes à contributions définies		
Autres avantages à long terme	529	485
	5.079	4.448

Le personnel de direction est composé des membres des conseils d'administration d'ORES et des membres du comité de direction d'ORES.

Note 30 - Événements postérieurs à la date de clôture

Nature	Impact financier estimé	
	État de la situation financière	Résultat global
Dividendes proposés aux AG's ayant lieu en 2013	96.448	
	96.448	0

Note 31 - Gestion des risques financiers

1. Risque de crédit

Le risque crédit est défini comme étant :

« Le risque résultant de l'incertitude liée à la possibilité ou la volonté des contreparties ou des clients de remplir leurs obligations. Il existe donc un risque pour la société dès lors qu'elle se met en situation d'attendre une entrée de fonds de la part de la banque, d'un client ou d'une contrepartie de marché ».

Le risque de crédit est le risque que le débiteur ne réponde pas à son obligation initiale qui est de rembourser un « crédit ». Ses composantes sont :

1. Le risque de contrepartie : qui est pour une entreprise qu'une contrepartie (partie d'une transaction sur le marché de gré à gré) n'honore pas ses obligations envers elle. C'est le risque de défaillance d'un débiteur sur lequel l'établissement détient une créance ou un engagement hors bilan assimilable.
2. Le risque de liquidité : qui apparaît lorsque la contrepartie se trouve dans une situation d'illiquidité (temporaire ou conjoncturelle) => risque de non paiement.
3. Le risque lié à l'activité ou la structure du demandeur : est par exemple le risque lié à une baisse du chiffre d'affaires dont les conséquences se font surtout ressentir au niveau de la rentabilité puis de la liquidité si la chute est durable. En effet, l'entreprise en proie a des difficultés financières va faire une hiérarchie des ses engagements, donner une position secondaire aux créanciers et honorera tardivement ses engagements auprès de celle-ci.
4. Le risque sectoriel : lié au secteur d'activité.
5. Le risque financier : attaché aux crises financières macroéconomiques (dévaluation, révision de taux).
6. Le risque politique : lié à la probabilité que le changement de législation ou de réglementation réduise le taux de rendement attendu.

Description générale de la manière dont le risque de crédit est géré

Le Groupe répond au risque de crédit de manière multiple. Au niveau de la trésorerie et des investissements la trésorerie excédentaire du Groupe est placée soit auprès d'institutions financières, soit sous forme d'obligations de manière très diversifiée dans des sociétés répondant à des critères stricts de sélection, ou encore dans le cadre d'un mandat de placement, sous la forme d'instruments financiers répondant également à des critères stricts de protection du capital investi ou de diversification (comptes d'épargne, dépôts à terme, fonds monétaires – sicav de trésorerie AAA).

Au niveau des créances commerciales, il convient de distinguer :

- o les créances liées aux redevances de transit sur les fournisseurs d'énergie (126 Mio EUR en 2012 contre 108 Mio EUR en 2011) :
 - => concentration de risques étant donné que 2 clients représentent 81% du chiffre d'affaires redevance de transit en 2012 (2011 : 84%) – voir note sur l'information sectorielle.

Stratégie : obtention par le Groupe de garanties bancaires et analyse du bilan avant de déterminer les conditions de paiement accordées

- o les créances liées aux obligations de service public (livraison d'énergie) et aux travaux (81 Mio EUR en 2012 contre 70 Mio EUR en 2011) :
 - => En augmentation dû à l'accroissement des clients protégés (voir la note 13 sur les créances commerciales), présentant un risque élevé de non recouvrement.

Stratégie : le Groupe fait appel à des sociétés de recouvrement depuis 2011 afin de récupérer les créances en souffrance. Une de ces sociétés garantit un taux de récupération d'environ 40% en moyenne. La partie des créances non garanties fait l'objet de réductions de valeur.

Risque de crédit maximal

	31/12/2012	31/12/2011
Actifs financiers dérivés		2
Créances commerciales et autres créances	265.176	215.732
Actifs financiers disponibles à la vente	425	425
Trésorerie et équivalent de trésorerie	284.863	41.117
	550.464	257.276

2. Risque de Liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à s'acquitter de ses obligations liées aux instruments financiers.

Description générale de la manière dont le risque de liquidité est géré

Le risque de liquidité est lié à la nécessité pour le Groupe d'obtenir les financements externes nécessaires, entre autres, à la réalisation de son programme d'investissements ainsi qu'au refinancement des dettes financières existantes.

La politique de financement s'appuyant sur la couverture des besoins de financement de plusieurs exercices, la diversification des sources de financement et le maintien d'une trésorerie excédentaire permettent au Groupe de limiter le risque de liquidité.

Le Groupe a mis en place une stratégie de financement pluriannuel, via par exemple l'émission d'un emprunt obligataire de 350 Mio EUR en octobre 2012, de façon à ce que tous les besoins de financement pour l'exercice 2012 et 2013 soient couverts.

Un programme de billets de trésorerie a également été instauré début 2011 par ORES avec garantie des GRD pour un montant de 250 Mio EUR et une durée de 10 ans. Outre des billets de trésorerie d'une durée de moins d'un an, ce programme permet d'émettre, depuis 2012, du papier commercial d'une durée de cinq à huit ans.

La liquidité du Groupe est en outre assurée via le maintien de disponibilités et de facilités de crédit confirmées. Le Groupe dispose de lignes de crédit confirmées et non utilisées à hauteur de 100 Mio EUR. Ces dernières couvrent environ 40% du besoin de financement annuel du Groupe.

Concernant le maintien des disponibilités, la trésorerie du Groupe s'élève à 284.9 Mio EUR au 31 décembre 2012 (2011 : 41.1 Mio EUR) – voir note 14. Le détail des emprunts contractés par le Groupe est quant à lui repris en note 16.

Analyse de la maturité (basé sur les flux financiers futurs non actualisés)

31/12/2012	Montant	< 1 an	>1 et <3 ans	>3 et <5 ans	>5 et <15 ans	>15 ans	Sans échéance	Total
Actifs financiers dérivés								0
Créances commerciales et autres créances	265.176	265.176						265.176
Actifs financiers disponibles à la vente	425						425	425
Trésorerie et équivalent de trésorerie	284.863	25.278					259.585	284.863
Total actifs	550.464	290.454	0	0	0	0	260.010	550.464
Passifs financiers dérivés	69.287	20.791	31.782	13.069	4.523			70.164
Emprunts	2.114.335	167.646	394.467	375.747	1.566.079	77.697		2.581.637
Autres passifs financiers								0
Dettes commerciales et autres dettes	152.860	152.860						152.860
Total passifs	2.336.482	341.296	426.249	388.816	1.570.602	77.697	0	2.804.661
Total du risque de liquidité	-1.786.018	-50.842	-426.249	-388.816	-1.570.602	-77.697	260.010	-2.254.197

31/12/2011	Montant comptabilisé	< 1 an	>1 et <3 ans	>3 et <5 ans	>5 et <15 ans	>15 ans	Sans échéance	Total
Actifs financiers dérivés	2	2						2
Créances commerciales et autres créances	215.732	215.732						215.732
Actifs financiers disponibles à la vente	425						425	425
Trésorerie et équivalent de trésorerie	41.117	12.836					28.281	41.117
Total actifs	257.276	228.570	0	0	0	0	28.706	257.276
Passifs financiers dérivés	50.927	15.602	24.764	8.615	2.423	11	0	51.414
Emprunts	1.755.657	284.510	282.404	354.422	1.073.089	137.570	0	2.131.996
Autres passifs financiers								0
Dettes commerciales et autres dettes	150.823	150.823						150.823
Total passifs	1.957.407	450.936	307.167	363.037	1.075.513	137.581	0,00	2.334.233
Total du risque de liquidité	-1.700.131	-222.365	-307.167	-363.037	-1.075.513	-137.581	28.706	-2.076.957

3. Risque de marché

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix de marché. Le risque de marché comprend trois types de risques :

- taux de change (risque de change) - non applicable pour le Groupe;
- taux d'intérêt de marché (risque de taux d'intérêt);
- prix de marché (ex.. prix des actions, prix des commodités) - non applicable pour le Groupe.

Les activités du Groupe l'exposent essentiellement aux risques financiers liés aux fluctuations des taux d'intérêt. En effet, le risque de prix lié aux SICAV détenues, classées comme des équivalents de trésorerie, est considéré comme négligeable.

Soulignons toutefois que le risque de prix n'apparaît plus comme négligeable depuis quelques années. Des mesures concrètes sont appliquées au sein du Groupe afin de le minimiser au maximum.

Risque du taux d'intérêt

Afin de limiter les risques de taux d'intérêt, le Groupe a établi une politique de gestion des risques de taux qui consiste à diversifier les références de taux de la dette entre taux fixe, taux variable (maximum 20%) et taux variable protégé (via des instruments dérivés de couverture ou via des dettes structurées) ; la répartition pouvant évoluer autour de l'équilibre en fonction du contexte de marché.

Pour gérer sa structure de taux d'intérêt, le Groupe n'a recours qu'à des produits dérivés de couverture de type « swap » ou « cap ». La valeur de ces instruments de couverture peut varier en fonction de l'évolution des taux d'intérêts. Les positions de taux sont gérées de manière centralisée au niveau du Groupe et sont revues périodiquement notamment lors de toute nouvelle levée de financement.

Analyse de sensibilité

Description de la méthode et des hypothèses prises pour effectuer notre test de sensibilité

Le taux d'intérêt à utiliser avant les variations de marge se calculera comme suit :

Nous prenons les derniers taux constatés le dernier jour ouvrable de la période concernée (31 décembre) et nous calculons la moyenne pour les Euribor (Euribor 1, 3, 6, 12 mois) et pour les IRS (d'une durée de 1 ans à 30 ans).

Sur base de ces moyennes obtenues, nous recalculons les flux financiers au 01/01/N+1.

Ensuite, nous simulons l'impact d'une hausse de 50 points de base du taux et nous faisons de même en simulant l'impact d'une baisse de 50 points de base du taux (voir calculs ci-dessous).

L'impact dans chacune des colonnes est mesuré à 2 niveaux :

1. Sur le résultat avant impôts (pour tous les produits) : cette colonne représente la différence entre les charges financières simulées par rapport aux charges financières calculées à la date de clôture suivant le taux moyen.
2. Sur les fonds propres : cette colonne représente la différence entre la valeur comptable calculée à la date de clôture sur base du taux moyen par rapport à la valeur comptable simulée (capital restant dû ou market value).

31/12/2012		+ 50 points de base		- 50 points de base	
		Impact sur le résultat avant impôt	Impact sur les fonds propres	Impact sur le résultat avant impôt	Impact sur les fonds propres
Emprunt		-5.523		3.290	
Swap		3.783	6.164	-2.586	36.710
		-1.740	6.164	704	36.710

31/12/2011		+ 50 points de base		- 50 points de base	
		Impact sur le résultat avant impôt	Impact sur les fonds propres	Impact sur le résultat avant impôt	Impact sur les fonds propres
Emprunt		-7.709		1.847	
Swap		3.652	-17.865	-1.108	14.090
		-4.057	-17.865	739	14.090

Gestion du risque sur le capital

Le capital social du Groupe représente le capital des huit GRD mixtes wallons :

IDEG srl, I.E.H. srl , I.G.H. srl , Interest srl, Interlux srl, Intermosane srl, Sedilec srl et Simogel srl.

Le capital de chaque GRD est composé d'une part fixe (intégralement souscrite et libérée, fixée à 18.600 EUR) et d'une part variable. La part fixe du capital est représentée par des parts A, la part variable par des parts A et des parts R. Les parts A englobent le droit de vote et le droit aux dividendes, tandis que les parts R accordent à leur titulaire uniquement un droit à un dividende prioritaire, récupérable et plafonné, sans que le droit de vote y soit associé.

La décision d'augmenter ou de réduire la partie fixe du capital ressort de la compétence de l'assemblée générale. Le capital du GRD est variable pour ce qui excède la partie fixe. Cette partie du capital varie en fonction de l'admission ou de l'exclusion d'associés et des autres augmentations ou réductions de capital variable. Le capital variable peut être augmenté ou réduit par décision du conseil d'administration et ne requiert pas de modification des statuts mais le remboursement de part R requiert une décision de l'assemblée générale. En cas d'augmentation de capital, les parts sociales nouvelles seront offertes en souscription aux associés, proportionnellement à la quote-part qu'ils détiennent dans le capital social.

Une intercommunale doit compter au moins deux communes parmi ses associés. Peuvent également être associées d'une intercommunale toute autre personne morale de droit public ainsi que des personnes morales de droit privé.

Pour être admis comme associé du GRD, il convient de remplir certaines conditions. Les statuts précisent qu'il faut :

(I) être agréé par le conseil d'administration ;

(II) souscrire ou acquérir au moins une part du GRD et la libérer intégralement à la souscription, cette souscription impliquant adhésion aux statuts sociaux, à la convention d'actionnaires et, le cas échéant, aux règlements d'ordre intérieur ;

(III) être une personne morale exerçant une activité dans le domaine de la gestion des réseaux de distribution de l'électricité et du gaz.

Les GRD sont des intercommunales dites « mixtes » étant donné que leur capital est détenu pour partie par des communes situées, à l'exception d'une seule, en Région wallonne (directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une intercommunale pure de financement) et pour le solde par un partenaire privé (actuellement Electrabel). Les parts A sont détenues en règle générale à 75% par des communes ou une intercommunale pure de financement et à 25% par Electrabel, les parts R étant en grande majorité détenues par les intercommunales pures de financement.

En résumé, l'actionnariat du Groupe se répartit comme suit :

Communes et intercommunales pures de financement	75%
Partenaire privé (Electrabel SA)	25%

À partir du 1^{er} janvier 2019 et jusqu'au 30 juin 2019, Electrabel dispose d'une option put sur les parts A leur permettant une sortie complète de l'actionnariat du groupe. Si l'option est exercée par Electrabel, les pouvoirs publics associés auront alors une obligation de rachat des parts A .

L'environnement réglementaire dans lequel le Groupe évolue est décrit à la note 3.A.15. La marge équitable déterminée par la législation dépend notamment du ratio entre les fonds propres et l'actif régulé (aussi appelé RAB, Regulated Asset Base). Dans sa gestion du capital, le Groupe tient compte du ratio de 33% de fonds propres par rapport à la RAB recommandé par la CREG dans ses lignes directrices tarifaires mais également du ratio de 30% des fonds propres par rapport au total bilantaire tel que stipulé dans les statuts des intercommunales mixtes.

NOTE 32 : TRANSITION AUX IFRS

- I. Présentation des options IFRS retenues par le Groupe
 - A. Options de première adoption
 - B. Méthodes comptables et de présentation optionnelles
- II. Ajustements IFRS d'évaluation
 - Effets sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2011, sur le résultat global de l'exercice 2011 et sur les capitaux propres au 31 décembre 2011
 - Ajustements opérés en comparaison avec le bilan agrégé en normes belges au 1^{er} janvier 2011 et au 31 décembre 2011
- III. Ajustements IFRS de présentation
 - Bilan agrégé selon les normes comptables belges au 1^{er} janvier 2011, selon la présentation IFRS.
 - Principaux reclassements opérés en comparaison avec les comptes annuels publiés des entités du Groupe.

Les comptes agrégés du Groupe, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne à cette date. Ce premier jeu complet d'états financiers IFRS au 31 décembre 2012 comporte des informations comparatives pour l'exercice 2011. Un premier bilan d'ouverture en IFRS a été établi au 1^{er} janvier 2011, date à laquelle, conformément à IFRS 1 – Première adoption des IFRS, les impacts du passage aux IFRS sont enregistrés en contrepartie des capitaux propres.

L'objectif de l'information présentée dans cette note est d'exposer les impacts liés à l'adoption du référentiel IFRS sur la situation financière et la performance du Groupe, tant en matière d'évaluation que de présentation.

Après avoir exposé les principales options IFRS adoptées par le Groupe, il sera procédé à la revue chiffrée et commentée des divergences entre les normes belges et le référentiel international, ayant une incidence sur les capitaux propres agrégés d'ouverture au 1^{er} janvier 2011. Cet exercice de rapprochement sera effectué de manière concomitante sur le résultat global et les capitaux propres au 31 décembre 2011.

Un bilan agrégé du Groupe à l'ouverture de l'exercice 2011 établi selon les normes comptables belges permet d'appréhender l'agrégation des entités du Groupe, dont auparavant uniquement les comptes annuels statutaires étaient publiés. Afin de se conformer à la présentation requise par le référentiel IFRS ; plusieurs ajustements de présentation ont été opérés, dont les plus significatifs par rapport aux comptes annuels statutaires des entités du Groupe sont commentés.

I. Présentation des options IFRS retenues par le Groupe

A. Options de première adoption

En tant que premier adoptant des IFRS en 2012, le bilan d'ouverture en IFRS a été préparé au 1^{er} janvier 2011, date de transition aux IFRS, conformément à IFRS 1 – Première adoption des IFRS. Le Groupe a choisi de retenir les options suivantes offertes par IFRS 1 pour la mise en œuvre du référentiel comptable international à la date de transition :

Activités régulées

A la date de transition, le Groupe a opté pour l'utilisation comme coût présumé en IFRS, de la valeur comptable établie selon les normes comptables belges des immobilisations corporelles et incorporelles utilisées dans les opérations du Groupe sujettes à tarifs réglementés, principalement les réseaux gaz et électricité. Ceux-ci n'ont dès lors pas fait l'objet d'ajustements d'évaluation à la date de transition aux IFRS.

Selon l'annexe D 8B à IFRS 1, on entend par activités à tarifs réglementés des activités dont les prix (les tarifs) des biens ou services fournis aux clients sont fixés par une instance autorisée investie du pouvoir d'établir les tarifs qui sont imposés aux clients et qui visent à permettre à l'entité de recouvrer les coûts spécifiques engagés pour fournir les biens ou services réglementés et d'obtenir un rendement spécifié.

Interventions de la clientèle

Le traitement IFRS des interventions de la clientèle est spécifiquement traité par l'interprétation IFRIC 18 – Transferts d'actifs provenant de clients. Le Groupe a fait usage de la possibilité prévue par la norme IFRS 1 (§D24), qui stipule qu'un premier adoptant IFRS peut appliquer cette interprétation de manière prospective à compter de la date de transition aux IFRS. Combinée à l'exemption prévue par IFRS1 pour les immobilisations utilisées dans le cadre d'activités à tarifs réglementés (§D8B), telle que décrite ci-dessus et permettant de maintenir la valeur nette comptable de ces immobilisations selon le référentiel précédent, seules les interventions clientèle obtenues à compter du 1^{er} janvier 2011 doivent être traitées selon IFRIC 18.

Regroupements d'entreprises

Le Groupe a fait usage de l'exemption prévue par IFRS 1, permettant d'appliquer la norme IFRS3 Regroupements d'entreprises prospectivement à partir de la date de transition, soit de ne pas retraiter rétroactivement les regroupements d'entreprises passés. Dans le cas où aucune consolidation n'était établie selon le référentiel comptable précédent, la norme prévoit de calculer le goodwill à la date de transition, comme la différence entre la valeur de la participation, et l'actif net de la filiale.

Les matières qui ne sont pas spécifiquement reprises dans les exemptions et dispositions spécifiques mentionnées ci-avant ont été traitées selon les principes généraux du référentiel IFRS. Le Groupe a notamment choisi de ne pas avoir recours à l'exemption qui lui aurait permis de substituer la juste valeur de certaines immobilisations à leur coût à la date de transition aux IFRS.

B. Méthodes comptables et de présentation optionnelles

Le référentiel IFRS permet, dans un nombre limité de situations, une alternative quant au traitement comptable ou à la présentation. Les options retenues par le Groupe dans ces situations sont présentées ci-dessous.

Évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles

Le Groupe a choisi de suivre le principe de l'évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles selon le modèle du coût historique amorti. La méthode alternative d'IAS 16 – Immobilisations corporelles et d'IAS 38 – Immobilisations incorporelles prévoyant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'actifs n'a pas été retenue.

Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Le Groupe a choisi d'anticiper les prescriptions de la norme IAS 19 (R2011) normalement applicable à partir de l'exercice clôturé au 31 décembre 2013. Cela entraîne que pour ce qui concerne les avantages postérieurs à l'emploi, les gains et pertes actuariels générés après la date de transition aux IFRS et résultant de changements d'hypothèses actuarielles sur les engagements de retraite et assimilés sont ainsi enregistrés en autres éléments du résultat global. Par contre, les mêmes gains et pertes actuariels liés aux autres avantages à long terme et aux avantages de fin de contrat, sont enregistrés en compte de résultats.

Néanmoins, et comme détaillé au chapitre II sur les ajustements IFRS d'évaluation à la date de transition, il est utile de rappeler que les gains et pertes actuariels cumulés non encore reconnus au 1^{er} janvier 2011 ont, pour leur part, été comptabilisés dans la provision pour pensions et obligations similaires en contrepartie des capitaux propres d'ouverture.

Présentation des autres éléments du résultat global

Le Groupe a choisi d'anticiper les prescriptions modifiées de la norme IAS1 normalement applicables à partir de l'exercice clôturé au 31 décembre 2013, qui prévoient la présentation des autres éléments du résultat global séparément selon qu'ils seront ou non recyclés dans le compte de résultats dans une période ultérieure.

Présentation du compte de résultats

Concernant le compte de résultats, le Groupe a décidé de maintenir la présentation des charges sur base de leur nature.

II. Ajustements IFRS d'évaluation

Effets sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2011, sur le résultat global de l'exercice 2011 et sur les capitaux propres au 31 décembre 2011

Sur base des dispositions d'IFRS 1 – Première adoption des IFRS, les états financiers belges à la clôture 2010 ont été agrégés et retraités pour la préparation du premier bilan d'ouverture en IFRS au 1^{er} janvier 2011. Conformément à IFRS 1, les ajustements résultant de l'application du nouveau référentiel ont été enregistrés dans les capitaux propres agrégés d'ouverture au 1^{er} janvier 2011.

Au 1^{er} janvier 2011, les capitaux propres, évoluent de 1.759.987 KEUR à 1.474.927 KEUR en IFRS, soit une diminution de 285.060 KEUR. Cette diminution est détaillée dans le tableau de synthèse présenté ci-dessous, accompagné de notes explicatives pour ce qui concerne les principaux ajustements. Ce tableau reprend également les ajustements IFRS sur le résultat global et les capitaux propres au 31 décembre 2011.

	1er janvier 2011	Compte de résultats	Autres éléments du résultat global	Autres variations	31 décembre 2011
Capitaux propres selon les normes comptables belges	1.759.987	131.416	-	-272.618	1.618.784
Dividendes	128.490			-8.395	120.094
Avantages au personnel - provisions	-246.947	36.376	-9.778	-	-220.350
Avantages au personnel - transferts de personnel	-143.890	15.186	-	-	-128.704
Interventions clientèle	-	56.756	-	-	56.756
Fonds Gaz	4.390	-911	-	-	3.478
Immobilisations corporelles - amortissements	-	2.602	-	-	2.602
Immobilisations corporelles et incorporelles - couts de personnel	-	-12.880	-	-	-12.880
Instruments financiers - dérivés	-28.331	-319	-22.275	-	-50.924
Immobilisations incorporelles	-	7.577	-	-	7.577
Provisions	-734	-755	-	-	-1.489
Impôt des personnes morales	1.962	631	-	-	2.593
Capitaux propres selon le référentiel IFRS	1.474.927	235.677	-32.053	-281.014	1.397.538

Ajustements opérés en comparaison avec le bilan agrégé en normes belges au 1^{er} janvier 2011 et au 31 décembre 2011

(1) Dividende

Le référentiel IFRS, et plus particulièrement IAS 10 – Evénements postérieurs à la date de clôture, prescrit de ne comptabiliser la distribution de dividendes qu'après approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires et ce, contrairement aux dispositions belges qui prévoient la comptabilisation des dividendes de l'exercice en dettes à court terme dès la date de clôture. Par ailleurs, les acomptes sur dividende n'étant définitivement acquis aux actionnaires que lors de l'approbation par l'Assemblée Générale, ceux-ci sont comptabilisés en créances lors de leur paiement. L'adoption des IFRS génère donc une réintégration du montant proposé au titre de l'exercice, ou précédemment distribué à titre d'acompte sur l'exercice dans les capitaux propres pour un montant de 128.490 KEUR au 1^{er} janvier 2011 et de 120.094 KEUR au 31 décembre 2011. Ce montant est repris dans la colonne 'autres variations' dans le tableau ci-dessus.

(2) Avantages au personnel – Provisions

L'effet de l'application d'IAS 19 – Avantages du personnel sur les capitaux propres à la date de transition implique une diminution de ceux-ci à concurrence de 246.947 KEUR en raison de la comptabilisation de provisions pour les régimes de retraite à prestations définies ou de prépension, ainsi que pour d'autres avantages à long terme. Pour l'exercice 2011, cette provision évolue en fonction des hypothèses actuarielles (comptabilisée soit en autres éléments du résultat global pour ce qui concerne les avantages postérieurs à l'emploi, soit en compte de résultats pour ce qui concerne les autres avantages à long terme et les avantages de fin de contrat), des prestations du personnel et de la charge financière résultant de la désactualisation (comptabilisés au compte de résultat) ; elle s'élève à 220.350 KEUR au 31 décembre 2011.

(3) Avantages au personnel – Reprise de personnel

Dans le cadre de la libéralisation du secteur de l'énergie, des agents ont été transférés du Groupe Electrabel vers le Groupe et, à l'inverse, la plupart des agents de l'activité télédistribution ont été transférés vers l'opérateur VOO. Dans ce cadre, les engagements de pension associés à ces agents ont fait l'objet d'un règlement entre les parties concernées. Selon les normes comptables belges, ces montants sont comptabilisés en compte de régularisation et pris en résultat selon un plan d'amortissement (dix ou vingt ans).

Conformément au référentiel IFRS, ces montants différés dans les comptes belges ne constituent pas des actifs ou des passifs et sont donc annulés en contrepartie des capitaux propres d'ouverture, soit 154.047 KEUR annulés à l'actif pour le personnel transféré d'Electrabel et 6.057 KEUR annulés au passif pour le personnel transféré à VOO.

Il faut également noter qu'en regard des actifs et passifs dont question ci-dessus, nous avons valorisé et acté sous forme de créance, le droit à remboursement lié aux agents travaillant en ORES mais ayant presté une partie de leurs carrières à la ville de Liège. Elle s'élève à 4.100 KEUR au 01/01/11 et à 3.753 KEUR au 31/12/2011.

Le total de ces retraitements a un impact négatif à l'ouverture de 143.890 KEUR et de 128.704 KEUR à la clôture de l'exercice 2011.

(4) Interventions clientèle

Le Groupe procède à des travaux de raccordement aux réseaux de gaz et d'électricité et d'extension de ceux-ci ; travaux pour lesquels une intervention est exigée du commanditaire / client (particulier, lotisseur, société). Le Groupe reste le propriétaire légal des installations pour lesquelles une intervention de la clientèle a été facturée et est également en charge de l'exploitation, de l'entretien et du remplacement (sans intervention clientèle) de ces installations. Sur le plan comptable belge, les travaux de raccordement aux réseaux et d'extension de ceux-ci sont enregistrés parmi les immobilisations corporelles et évalués sur base des coûts réellement encourus. Quant aux interventions de la clientèle, elles sont directement portées en déduction des actifs concernés. En conséquence, le montant des interventions directement payées par la clientèle est porté en résultat via une diminution de la charge d'amortissement des installations concernées et ce, sur la durée d'amortissement de celles-ci.

Le traitement IFRS des interventions de la clientèle est spécifiquement traité par l'interprétation IFRIC 18 – Transferts d'actifs provenant de clients.

Au 1^{er} janvier 2011, comme détaillé ci-dessus dans les options de première adoption, le Groupe a fait usage de l'exemption de IFRS 1 qui stipule qu'un premier adoptant IFRS peut appliquer cette interprétation de manière prospective à compter de la date de transition aux IFRS.

Combinée à l'exemption prévue par cette même norme pour les immobilisations utilisées dans le cadre d'activités à tarifs réglementés, exemption permettant de maintenir la valeur nette comptable de ces immobilisations selon le référentiel précédent jusqu'à la date de transition, seules les interventions clientèle obtenues à compter du 1^{er} janvier 2011 doivent être traitées selon IFRIC 18.

Aucun ajustement d'évaluation n'a donc été enregistré dans les capitaux propres au 1^{er} janvier 2011.

À partir du 1^{er} janvier 2011, les interventions clientèle doivent être présentées en produits (et non en déduction des immobilisations corporelles) et comptabilisées au moment de la prestation de service de raccordement/extension (et non pas sur la durée d'amortissement des immobilisations concernées) dans la mesure où il s'agit d'une transaction distincte (ou d'un service identifiable séparément dans une même transaction) des services de distribution d'énergie. Ceci a généré un impact positif de 56.756 KEUR sur le résultat de l'exercice 2011 et sur les capitaux propres au 31 décembre 2011.

(5) Fonds GAZ

Avant la libéralisation des marchés du gaz, dans le cadre de diverses mesures tarifaires, des fonds avaient été versés par DISTRIGAZ pour permettre la réalisation d'extensions de réseau. Ces fonds devaient en effet indemniser la partie non rentable de ces extensions réalisées par le GRD.

Conformément au référentiel IFRS, ces montants qui apparaissent dans les comptes belges ne constituent pas des passifs et sont donc annulés en contrepartie des capitaux propres d'ouverture, à concurrence de 4.390 KEUR (impact positif).

(6) Immobilisations corporelles - amortissements

Au 1^{er} janvier 2011, comme détaillé ci-dessus dans les options de première adoption, le Groupe a fait usage de l'exemption de IFRS 1 pour les immobilisations utilisées dans le cadre d'activités à tarifs réglementés, exemption permettant de maintenir la valeur nette comptable de ces immobilisations selon le référentiel précédent jusqu'à la date de transition.

Aucun ajustement d'évaluation n'a donc été enregistré dans les capitaux propres au 1^{er} janvier 2011.

IAS 16 – Immobilisations corporelles prévoit que la date de départ des amortissements des immobilisations corporelles correspond à la date à laquelle ces actifs sont prêts à être utilisés.

Dans ses comptes publiés en normes belges, les entités du Groupe amortissaient leurs immobilisations corporelles pour une année complète lors de leur acquisition.

L'ajustement nécessaire pour se conformer à ce principe se traduit par un impact positif de 2.602 KEUR sur le résultat de l'exercice 2011 et sur les capitaux propres au 31 décembre 2011.

(7) Immobilisations corporelles et incorporelles – coût de personnel

Etant donné les impacts de la transition aux IFRS sur les coûts de personnel (voir ci-dessus les impacts (2) et (3)), les coûts de personnel pris en compte lors de la détermination du coût des immobilisations corporelles, selon la définition de IAS 16 – Immobilisations corporelles et de IAS 38 – Immobilisations incorporelles, sont également ajustés. Il en résulte un impact de 12.880 KEUR sur les capitaux propres au 31 décembre 2011 (aucun impact sur le bilan d'ouverture étant donné l'usage de l'exemption de IFRS pour les immobilisations utilisées dans le cadre d'activités à tarifs réglementés.

(8) Instruments financiers - dérivés

Les instruments financiers ne sont pas enregistrés dans les comptes annuels des entités établis selon les normes comptables belges, et font l'objet uniquement d'une mention en annexe.

Selon les prescriptions du référentiel IFRS, les instruments financiers dérivés sont enregistrés à l'actif ou au passif du bilan à la juste valeur. Cette comptabilisation donne lieu à la reconnaissance d'un passif à hauteur de 28.331 KEUR au 1^{er} janvier 2011 et de 50.924 KEUR au 31 décembre 2011.

Pour les instruments de type SWAP, étant donné l'adossement parfait des maturités de la dette (instrument couvert) et du ou des SWAP (instrument de couverture), la relation de couverture a été documentée. En conséquence, en application de la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées via les autres éléments du résultat global dans une réserve spécifique des fonds propres pour un montant de 22.275 KEUR. Les autres instruments financiers font l'objet d'une comptabilisation via le compte de résultats pour un montant de 319 KEUR.

(9) Immobilisations incorporelles

Au 1^{er} janvier 2011, comme détaillé ci-dessus dans les options de première adoption, le Groupe a fait usage de l'exemption de IFRS 1 pour les immobilisations utilisées dans le cadre d'activités à tarifs réglementés, exemption permettant de maintenir la valeur nette comptable de ces immobilisations selon le référentiel précédent jusqu'à la date de transition.

Aucun ajustement d'évaluation n'a donc été enregistré dans les capitaux propres au 1^{er} janvier 2011.

À partir du 1^{er} janvier 2011, les éléments qui répondent à la définition d'une immobilisation incorporelle selon IAS 38 sont comptabilisés à l'actif dans la mesure où l'identification des avantages économiques futurs en découlant est suffisante. L'application de ce principe a conduit à un accroissement net de 7.577 KEUR des actifs incorporels dans le bilan au 31 décembre 2011, correspondant à une augmentation du résultat 2011 d'autant. Ce montant porte sur les coûts de développement de logiciels, auparavant comptabilisés en charges d'exploitation, diminués de la charge d'amortissement y relative.

(10) Provisions

Le Groupe a procédé à une révision des provisions suivant les dispositions d'IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels. Suite à cette analyse, des provisions constituées selon le référentiel belge ont été éliminées à la date de transition aux IFRS, tandis que des provisions additionnelles ont été comptabilisées, totalisant un impact net de 0.7 KEUR à la date de transition.

(11) Impôt des personnes morales

L'impôt des personnes morales (1.962 KEUR) étant dû uniquement sur les dividendes attribués par les GRD pour l'activité gaz à l'actionnaire privé (Electrabel), sa comptabilisation suit l'enregistrement de tels dividendes (voir impact (1) ci-dessus), lors de leur approbation par l'assemblée générale.

III. Ajustements IFRS de présentation

Outre les impacts sur les capitaux propres et le résultat global induits par les changements de méthodes comptables tels que décrits ci-avant (voir partie II), la transition aux IFRS se traduit par des modifications en termes de présentation du bilan et du compte de résultats. Afin d'en montrer les impacts, un bilan à l'ouverture de l'exercice 2011, selon la présentation requise par le référentiel IFRS, est présenté ci-après. Les éléments les plus significatifs sont ensuite commentés.

Bilan agrégé selon les normes comptables belges au 1^{er} janvier 2011, selon la présentation IFRS

Sur base des comptes annuels statutaires des différentes entités du Groupe, des reclassements ont été opérés afin de correspondre aux prescrits de présentation du référentiel IFRS. Chacune des entités est reprise dans le tableau ci-dessous.

De plus, le Groupe n'ayant auparavant pas publié de consolidation selon les normes comptables belges, l'impact de l'agrégation (intégration horizontale) et de la consolidation (intégration verticale) est également détaillé, afin de parvenir au bilan agrégé en normes belges à la date de transition, selon la présentation IFRS.

À partir des comptes agrégés en normes comptables belges tels que présentés ci-dessous, différents ajustements d'évaluation ont ensuite été comptabilisés, afin de préparer les états financiers agrégés IFRS. Ces ajustements ont été détaillés au chapitre précédent.

	Comptes statutaires au 31/12/2010									ÉCRITURES D'AGRÉGATION et DE CONSOLIDATION	AGRÉGÉ AU 31/12/2010, NORMES COMPTABLES BELGES
	ORES	IDEG	IEH	IGH	INTEREST	INTERLUX	INTERMOSANE	SEDILEC	SIMOGEL		
ACTIFS											
Actifs non courants	5 597	460 983	709 905	567 782	148 696	362 841	267 780	475 277	82 795	(382)	3 081 275
Goodwill	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8 955	8 955
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	459 725	707 434	565 532	148 430	362 105	267 318	473 804	82 265	-	3 066 613
Participations dans des entreprises associées	1 347	-	-	-	-	-	-	-	-	(332)	1 015
Autres actifs non courants	4 250	1 258	2 471	2 250	266	736	462	1 473	531	(9 005)	4 693
Actifs courants	183 117	51 168	135 646	58 254	11 578	39 274	57 421	45 399	13 986	(156 145)	439 698
Stocks	21 752	-	-	-	-	-	-	-	-	-	21 752
Créances commerciales	36 884	23 514	60 815	38 507	2 975	13 409	19 059	21 402	5 529	(31 402)	190 693
Autres créances	62 416	1 694	27 084	1 158	2 723	13 686	19 505	1 304	3 935	(124 743)	8 762
Actifs d'impôt courant	302	-	-	-	-	98	82	235	-	-	717
Trésorerie et équivalents de trésorerie	60 097	-	-	-	3	-	16	-	19	-	60 135
Autres actifs courants	1 666	25 960	47 747	18 589	5 877	12 080	18 759	22 458	4 502	-	157 639
Total actif hors créances tarifaires	188 714	512 151	845 551	626 036	160 274	402 115	325 202	520 676	96 781	(156 527)	3 520 973
Créances tarifaires	-	9 964	31 554	22 255	4 101	7 468	11 124	11 915	1 401	-	99 782
TOTAL ACTIFS	188 714	522 114	877 105	648 291	164 375	409 583	336 326	532 591	98 183	(156 527)	3 620 755

	Comptes statutaires au 31/12/2010									ÉCRITURES D'AGRÉGATION et DE CONSOLIDATION	AGRÉGÉ AU 31/12/2010, NORMES COMPTABLES BELGES
	ORES	IDEG	IEH	IGH	INTEREST	INTERLUX	INTERMOSANE	SEDILEC	SIMOGEL		
PASSIFS											
Capitaux propres	458	230 876	498 861	290 988	54 952	246 393	114 250	280 767	42 824	(382)	1 759 987
Capital	458	96 577	167 335	107 759	20 598	97 854	37 429	69 398	6 875	(458)	603 825
Résultats reportés	-	118 319	239 997	134 277	27 947	134 171	64 001	173 465	27 754	76	920 006
Autres réserves	-	15 980	91 529	48 952	6 408	14 368	12 821	37 905	8 195	-	236 156
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Passifs non courants	-	234 909	297 430	276 661	96 374	136 590	171 134	209 817	44 255	-	1 467 171
Emprunts	-	234 825	285 969	268 053	96 368	136 570	170 735	208 624	42 725	-	1 443 870
Provisions pour avantages au personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Autres provisions	-	84	11 461	8 608	6	20	399	1 194	1 529	-	23 301
Autres passifs non courants	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Passifs courants	188 257	52 935	70 900	80 206	12 276	23 611	49 181	38 967	7 603	(156 145)	367 790
Emprunts	18 810	13 594	20 381	15 215	6 622	8 713	13 400	14 671	2 434	-	113 841
Dettes commerciales	57 853	10 155	29 907	8 027	2 456	5 708	8 447	12 507	2 528	(31 402)	106 184
Autres dettes	104 799	28 943	20 456	56 246	3 177	9 141	26 867	11 273	2 476	(124 743)	138 633
Passifs d'impôt courant	-	200	-	492	3	30	1	118	126	-	969
Autres passifs courants	6 796	43	156	225	19	19	467	398	39	-	8 162
Total passif hors dettes tarifaires	188 714	518 719	867 191	647 854	163 603	406 594	334 566	529 551	94 683	(156 527)	3 594 948
Dettes tarifaires	-	3 395	9 915	437	772	2 988	1 760	3 040	3 500	-	25 807
TOTAL PASSIFS	188 714	522 114	877 105	648 291	164 375	409 583	336 326	532 591	98 183	(156 527)	3 620 755

Outre les éliminations des balances entre entités du Groupe, la première consolidation de la société ORES, filiale à 100% des 8 intercommunales (GRD), fait apparaître un goodwill de 8.955 KEUR, calculé comme la différence entre la valeur totale de la participation ORES dans les comptes des 8 GRD, et l'actif net de ORES.

Lors de la préparation des états financiers IFRS, comme détaillé ci-dessus dans les options de conversion, le Groupe a fait usage de l'exemption prévue par IFRS 1, permettant d'appliquer la norme IFRS3 Regroupements d'entreprises prospectivement à partir de la date de transition, soit de ne pas retraiter rétroactivement les regroupements d'entreprises passés. Dans le cas où aucune agrégation n'était établie selon le référentiel comptable précédent, la norme prévoit de calculer le goodwill à la date de transition, comme la différence entre la valeur de la participation, et l'actif net de la filiale. Le goodwill à la date de transition s'élève à 8.955 KEUR.

Principaux reclassements opérés en comparaison avec les comptes annuels publiés des entités du Groupe

En comparaison avec les comptes annuels statutaires des entités, les reclassements principaux opérés lors de la préparation des états financiers IFRS sont commentés ci-dessous. L'impact de ces reclassements peut être appréhendé en consultant le tableau ci-dessus, qui reprend les postes des comptes annuels statutaires, selon le schéma de comptes des états financiers IFRS.

(1) Commandes en cours d'exécution

Les commandes en cours et les acomptes liés sont des contrats de construction au sens de la norme IAS11 Contrats de construction et comme prévu par cette norme, les soldes nets par contrat sont comptabilisés en créances ou dettes commerciales.

(2) Comptes de régularisation

Les montants enregistrés en compte de régularisation comme estimations de revenus à la date de clôture, sont reclassés vers les créances commerciales.

(3) Dettes sociales et fiscales

À l'exception des dettes d'impôt des sociétés qui sont reprises au bilan comme dettes d'impôt courant, les autres dettes sociales et fiscales sont reclassées en autres dettes dans les états financiers IFRS.

(4) Plus-values de réévaluation

L'impact sur les capitaux propres de la réévaluation des immobilisations corporelles lors de la libéralisation du secteur (valeur iRAB) est enregistré dans un poste spécifique des fonds propres dans les comptes annuels statutaires des entités.

Étant donné que cette rubrique n'est pas reprise dans les états financiers IFRS, ces montants sont présentés comme résultats reportés dans les capitaux propres IFRS.

3. Méthodes comptables du Groupe Économique ORES

A. Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables utilisées par le Groupe dans la préparation de ses états financiers agrégés sont décrites ci-dessous.

A.1. Base de préparation

Déclaration de conformité

Les comptes agrégés comprennent les états financiers agrégés du Groupe pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2012. Les états financiers agrégés du Groupe ont été préparés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les états financiers agrégés ont été établis en suivant la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur.

Devise fonctionnelle et de présentation

Les états financiers agrégés sont libellés en milliers d'euros. L'euro représente également la monnaie fonctionnelle au sein du Groupe. La monnaie fonctionnelle est la monnaie de l'environnement économique dans lequel le Groupe opère.

A.2. Normes et interprétations nouvelles, révisées et amendées

Le Groupe a appliqué les normes et les interprétations applicables à la période clôturée au 31 décembre 2012.

Normes et interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur au 31 décembre 2012 et pour lesquelles le Groupe n'a pas opté pour une adoption anticipative :

- IFRS 9 – Instruments financiers (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à dater du 1^{er} janvier 2015)
- IFRS 10 – Etats financiers consolidés (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à dater du 1^{er} janvier 2014)
- IFRS 11 – Partenariats (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à dater du 1^{er} janvier 2014)
- IFRS 12 – Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à dater du 1^{er} janvier 2014)
- IFRS 13 – Evaluation de la juste valeur (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à dater du 1^{er} janvier 2013)
- IAS 27 Etats financiers individuels (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014)
- IAS 28 Participations dans des entreprises associées et coentreprises (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014)
- Amendements à IFRS 7 – Instruments financiers : Informations à fournir – Compensation des actifs et passifs financiers (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à partir du 1^{er} janvier 2013)
- Amendements à IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 Etats financiers consolidés, Partenariats et informations à fournir – Dispositions transitoires (normalement applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014)
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 Etats financiers consolidés et informations à fournir – Sociétés d'investissement (normalement applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014)
- Amendements à IAS 12 Impôts sur le résultat – Impôt différé : Recouvrement de la valeur comptable d'un actif (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013)
- Amendements à IAS 32 – Instruments financiers : Présentation – Compensation des actifs et passifs financiers (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à dater du 1^{er} janvier 2014)
- IFRIC 20 – Frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à dater du 1^{er} janvier 2013)

Le Groupe n'attend pas d'impact significatif lors de l'application de ces nouvelles normes.

Normes et interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur au 31 décembre 2012 et pour lesquelles le Groupe a opté pour une adoption anticipative :

- Amendements à IAS 1 – Présentation des états financiers – Présentation des autres éléments du résultat global (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à dater du 1^{er} juillet 2012)
- Amendements à IAS 19 – Avantages du personnel (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à dater du 1^{er} janvier 2013)

A.3. Principes d'agrégation et de consolidation

Comme expliqué dans la note préliminaire, bien qu'ils constituent des sociétés légalement distinctes, les huit GRD sont considérés comme une seule entité comptable compte tenu de la nature identique des activités économiques qu'ils exercent. Pour l'établissement des états financiers agrégés du Groupe économique ORES, les comptes des 8 huit GRD sont agrégés par intégration horizontale. Les états financiers agrégés du Groupe comprennent l'ensemble des états financiers des entités qu'il contrôle (ses filiales). La notion de contrôle est définie comme étant le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. L'évaluation du type de contrôle est établie au cas par cas en conformité avec les normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31.

Les filiales sont les entités contrôlées par le Groupe, et sont consolidées par intégration globale dès l'instant où l'existence du contrôle a été établie et ce jusqu'à ce que ce contrôle prenne fin.

Les entreprises associées sont les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, mais ne détient pas le contrôle. Elles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence à partir de la date à laquelle l'influence notable a été établie et ce que jusqu'à ce que cette influence notable prenne fin.

Les coentreprises sont les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint. Elles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence à partir de la date à laquelle le contrôle conjoint a été établi et ce jusqu'à ce que ce contrôle conjoint prenne fin.

Les soldes et transactions intragroupes, ainsi que tout bénéfice résultant de transactions intragroupes, sont intégralement éliminés lors du processus d'agrégation et de consolidation pour la préparation des états financiers agrégés.

A.4. Regroupements d'entreprises et goodwill

Lorsque le Groupe prend le contrôle d'un ensemble intégré d'activités et d'actifs répondant à la définition d'une entreprise conformément à IFRS 3 – Regroupements d'entreprises, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Le goodwill représente la différence entre le coût d'acquisition majoré des intérêts minoritaires éventuels et la juste valeur de l'actif net acquis. Le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture.

A.5. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées si et seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront au Groupe et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles sont initialement évaluées à leur coût. Le coût d'une immobilisation incorporelle générée en interne est égal à la somme des dépenses encourues à partir de la date à laquelle cette immobilisation incorporelle satisfait aux critères de comptabilisation selon IAS 38. Le coût d'une immobilisation incorporelle générée en interne comprend tous les coûts directement attribuables nécessaires pour créer, produire et préparer l'immobilisation pour qu'elle puisse être exploitée de la manière prévue par la direction. Si une immobilisation incorporelle est acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprises conformément à IFRS 3, le coût de cette immobilisation incorporelle est sa juste valeur à la date d'acquisition.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'immobilisation. L'amortissement d'une immobilisation incorporelle débute lorsque l'actif est opérationnel de la manière prévue par la direction.

Durée d'utilité

Logiciels informatiques	5 ans
Développement	5 ans

Logiciels informatiques

Les licences de logiciel acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur cumulées. Les logiciels développés en interne sont comptabilisés à leur coût majoré des frais de développement s'ils rencontrent les critères requis par IAS 38.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont encourus. Les frais de développement sont comptabilisés à l'actif dès lors que les critères de reconnaissance d'une immobilisation incorporelle définis par IAS 38 sont remplis. L'immobilisation incorporelle provenant de l'activité de développement est ensuite amortie de manière linéaire sur sa durée d'utilité et diminuée des pertes de valeur éventuelles.

A.6. Immobilisations corporelles

En règle générale, le Groupe est propriétaire des immobilisations corporelles, qui comprennent les installations du réseau, les bâtiments, les terrains, le matériel roulant (charroi), le mobilier et l'outillage.

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées en tant qu'actifs à leur coût d'acquisition ou de production si, et seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront au Groupe et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Le coût d'une immobilisation corporelle comprend son prix d'achat ou de production, tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état opérationnelle, ainsi que l'estimation initiale des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, le cas échéant.

Les interventions de la clientèle liées aux raccordements sur le réseau ne sont pas portées en déduction de la valeur des immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent mais sont reprises dans le chiffre d'affaires en application de l'interprétation IFRIC 18 – Transferts d'actifs provenant de clients.

Après leur comptabilisation initiale au coût historique, les immobilisations corporelles détenues par le Groupe sont amorties sur base de la méthode linéaire et figurent au bilan à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. L'amortissement d'une immobilisation corporelle débute lorsque l'immobilisation se trouve à l'endroit et dans l'état nécessaire pour pouvoir l'exploiter de la manière prévue par la direction. Les composantes d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif et présentant des durées d'utilité différentes sont comptabilisées de manière distincte. Les terrains ne sont pas amortis.

À chaque date de clôture, le Groupe procède aux désaffectations des immobilisations corporelles qui ne sont plus en service. La valeur comptable des immobilisations corporelles désaffectées est alors décomptabilisée.

Dans le cadre de l'application de la loi relative à l'organisation du marché du gaz et au statut fiscal des producteurs d'électricité du 29 avril 1999 (dite 'Loi Electricité') et de la loi relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations du 12 avril 1965 (dite 'Loi Gaz') et de leurs arrêtés d'application du 2 septembre 2008, les immobilisations corporelles ont fait l'objet d'une réévaluation. La valeur réévaluée découle de l'actif régulé ou 'Regulated Asset Base' initial (iRAB) tel que défini par la Loi Electricité et la Loi Gaz et leurs arrêtés d'application et tel que déterminé en 2007 en accord avec la CREG. Il s'agit de la somme de la valeur de reconstruction économique nette des immobilisations corporelles telle que déterminée au 31/12/2001 (en électricité) et au 31/12/2002 (en gaz) et du besoin en fonds de roulement. La plus-value comptabilisée est la différence entre la valeur de l'iRAB telle qu'approuvée par la CREG et la valeur comptable des immobilisations corporelles à ces mêmes dates.

La valeur de l'actif régulé est déterminante dans le calcul de la marge équitable attribuée au GRD pour un exercice donné, et partant des tarifs applicables à une période régulatoire donnée. Une description complète du mécanisme de régulation est fournie au chapitre A.15 ci-dessous.

Les taux d'amortissement utilisés par le Groupe ont été définis dans les arrêtés d'application des lois électricité et gaz. Ces taux reflètent une bonne estimation de la durée d'utilité des immobilisations corporelles pour le secteur dans lequel le Groupe évolue. La valeur résiduelle est toujours présumée nulle à la fin de la durée d'utilité d'une immobilisation corporelle. Le tableau suivant reprend le détail des taux d'amortissement :

Immobilisations corporelles	Taux d'amortissement
Bâtiments industriels	3% (33 ans)
Bâtiments administratifs	2% (50 ans)
Câbles	2% (50 ans)
Lignes	2% (50 ans)
Postes et cabines (équipement HT et BT)	3% (33 ans)
Raccordements – transformations	3% (33 ans)
Raccordements – lignes et câbles	2% (50 ans)
Appareillage de mesure	3% (33 ans)
Compteurs électroniques, compteurs à budget	10% (10 ans)
Commande à distance, équipement labo et dispatching	10% (10 ans)
Télétransmission et fibres optiques	10% (10 ans)
Mobilier et outillage	10% (10 ans)
Matériel roulant	20% (5 ans)
Équipement administratif (matériel informatique)	33% (3 ans)

A.7. Dépréciation d'actifs

À chaque date de clôture, le Groupe évalue s'il existe un quelconque indice qu'un actif puisse avoir subi une perte de valeur. Si l'existence de tels indices est avérée, le Groupe estime alors la valeur recouvrable de l'actif. Un actif est déprécié lorsque sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, le Groupe évalue la valeur recouvrable au niveau de l'UGT à laquelle l'actif appartient.

Les unités génératrices de trésorerie sont définies comme des ensembles d'actifs générant des flux de trésorerie largement indépendants des autres ensembles d'actifs. Le Groupe a défini ces UGT comme étant les actifs et passifs d'un GRD pour une énergie donnée (Electricité ou Gaz).

Le Groupe teste annuellement la dépréciation du goodwill. Dans ce cadre, le goodwill a été alloué aux UGT de manière cohérente avec la clé de répartition des frais exposés par la société ORES entre les GRD par énergie (basée sur les points de raccordements ou EAN).

Le Groupe apprécie à chaque date de reporting s'il existe une indication qu'une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures pour un actif autre qu'un goodwill est susceptible de ne plus exister ou d'avoir diminué. S'il existe une telle indication, le Groupe estime la valeur recouvrable de l'actif. La nouvelle valeur comptable de cet actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur, ne peut pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. Les pertes de valeur actées sur le goodwill ne sont jamais reprises.

A.8. Contrats de location

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple. Les contrats n'ayant pas la forme légale d'un contrat de location sont analysés en référence à IFRIC 4 – Déterminer si un accord contient un contrat de location afin de déterminer s'ils contiennent un contrat de location à comptabiliser selon IAS 17 – Contrats de location.

Contrats de location-financement

Les actifs détenus par le Groupe en vertu des contrats de location-financement sont comptabilisés à l'actif et au passif de l'état de la situation financière pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les actifs détenus en location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité attendue sur la même base que les actifs en propriété ou, si plus court, sur la durée de location.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre les charges d'intérêts d'une part, et l'amortissement de la dette de location-financement, d'autre part.

Les actifs détenus par le Groupe et loués à des tiers en vertu de contrats de location-financement sont décomptabilisés et une créance de location-financement est reconnue à l'actif du bilan pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location. La comptabilisation des produits financiers s'effectue sur base d'une formule traduisant un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours d'investissement net du bailleur dans le contrat de location-financement.

Contrats de location simple

Les actifs loués par le Groupe en vertu de contrats de location simple ne sont pas comptabilisés au bilan. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges, dans la période au cours de laquelle ils sont engagés, sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location, à moins qu'une autre base systématique soit plus représentative de la façon dont les avantages économiques relatifs au bien loué s'échelonnent dans le temps.

Les actifs détenus par le Groupe et loués à des tiers en vertu de contrats de location simple sont présentés au bilan en immobilisations corporelles ou incorporelles. Les revenus locatifs sont comptabilisés en produits de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location. La méthode d'amortissement des actifs loués est cohérente avec la méthode normale d'amortissement applicable à des actifs similaires.

A.9. Stocks

Les stocks sont valorisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, les coûts de transformation et les autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminuée des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. La valeur des stocks est généralement déterminée par application de la méthode du prix moyen pondéré.

A.10. Instruments financiers

Les instruments financiers détenus par le Groupe sont comptabilisés et évalués en conformité avec IAS 32 et IAS 39. Le Groupe ne détient aucun instrument financier à des fins spéculatives. En effet, le Groupe ne s'engage dans des instruments financiers qu'à des fins de couverture économique.

A.10.1. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie disponible auprès des banques, la trésorerie en caisse ainsi que les dépôts ayant initialement une échéance de trois mois au maximum.

A.10.2. Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif, et sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui correspond dans la plupart des cas à leur valeur nominale, majorée des coûts de transaction. Après leur comptabilisation initiale, ces actifs financiers sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des réductions pour pertes de valeur. Une réduction pour perte de valeur sur les créances est établie lorsqu'il y a des indications objectives que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus. En règle générale et sauf si cela n'est pas justifié, les créances font l'objet d'une réduction de valeur lorsqu'elles sont échues depuis plus de 60 jours.

En 2011, un marché public a été lancé de telle façon à permettre la récupération des créances pour fourniture d'énergie aux clients finaux ainsi que des créances pour travaux. Ce marché public prévoit un taux de recouvrement par l'attributaire. La quote-part de ces créances couvertes par une réduction de valeur est donc le pourcentage non garanti par l'attributaire.

Des profits ou des pertes sont comptabilisés en résultat lorsqu'un actif financier comptabilisé au coût amorti est décomptabilisé ou déprécié.

A.10.3. Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et d'affectation des produits financiers ou des charges financières au cours de la période considérée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

A.10.4. Emprunts

Le Groupe se finance via des emprunts classiques et l'émission de billets de trésorerie ou d'emprunts obligataires. Les emprunts contractés par le Groupe constituent des passifs financiers qui sont initialement évalués à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction. Ces passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti, calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et diminués des remboursements du principal. La charge d'intérêt est comptabilisée selon le taux d'intérêt effectif. Les frais liés à l'émission de billets de trésorerie ou d'emprunts obligataires sont comptabilisés en déduction de la dette à la date d'émission et sont pris en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif de manière à reconstituer la dette.

A.10.5. Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés, tels que des Swaps de taux d'intérêt (à 5 et 10 ans) et des Caps de taux d'intérêt, afin de couvrir son exposition au risque de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, de financement et d'investissement.

Le traitement comptable des instruments financiers dérivés dépend de leur qualification ou non en tant qu'instrument de couverture ainsi que du type de couverture. Initialement, les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu, et ultérieurement évalués à la juste valeur à la date de clôture. Les profits ou les pertes découlant de l'application de la juste valeur sont immédiatement comptabilisés en résultats, à moins que le dérivé ne soit désigné comme instrument de couverture et qu'il rencontre les critères d'éligibilité à la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés comme des actifs financiers si leur valeur est positive, et comme des passifs financiers si leur valeur est négative. Les dérivés dont l'échéance est supérieure à 12 mois sont généralement repris dans le poste non-courant du bilan, tandis que les autres dérivés sont repris dans le poste courant du bilan.

A.10.6. Comptabilité de couverture

Le Groupe applique la comptabilité de couverture de flux de trésorerie afin de couvrir son exposition aux variations de flux de trésorerie attribuables à un risque particulier lié à un actif ou un passif comptabilisé, un engagement ferme ou une transaction prévue hautement probable, pouvant avoir une influence sur le compte de résultats. Certains instruments financiers dérivés sont ainsi désignés comme instrument de couverture de flux de trésorerie. La comptabilité de couverture des variations de la juste valeur n'est pas appliquée. Le Groupe applique la comptabilité de couverture aux Swaps de taux d'intérêt, tandis que les CAP de taux d'intérêt ne font pas l'objet d'une désignation en tant qu'instrument de couverture dans une relation de comptabilité de couverture.

En conformité avec IAS 39, la relation de couverture doit être formellement désignée et documentée. La documentation doit notamment indiquer le lien entre la relation de couverture et la stratégie de gestion des risques financiers de l'entité, la relation attendue entre le risque et l'instrument de couverture, la position couverte, la nature du risque couvert, et la technique utilisée pour apprécier l'efficacité de la couverture. La relation de couverture doit également être hautement efficace dans la compensation des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie attribuables aux risques couverts et l'efficacité doit pouvoir être évaluée avec fiabilité. Pour être hautement efficace, les changements des flux de trésorerie de la position couverte qui découlent du risque couvert doivent être compensés par les changements des flux de trésorerie de l'instrument de couverture dans un intervalle de 80% à 125%.

Dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie, la variation de la valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global (les capitaux propres) pour la partie efficace de la couverture. La partie inefficace de la couverture est comptabilisée immédiatement dans le compte de résultats (y compris l'inefficacité dans l'intervalle de 80% à 125%). La comptabilité de couverture prend fin dès lors que le Groupe annule la relation de couverture ou lorsque l'instrument de couverture arrive à maturité ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la relation de couverture ne satisfait plus aux critères stricts de comptabilité de couverture. Tout profit cumulé ou toute perte cumulée dans les capitaux propres à cet instant continue d'être différé dans les capitaux propres et est comptabilisé en compte de résultats lorsque la transaction prévue est inscrite en résultats. Si la transaction prévue n'est plus susceptible de se réaliser, le profit cumulé ou la perte cumulée qui avait été différé en capitaux propres est immédiatement comptabilisé en résultats.

A.10.7. Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les participations dans des sociétés qui ne sont pas consolidées ni comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur, et toute variation qui en résulte est comptabilisée immédiatement dans les autres éléments du résultat global. Dans le cas d'une perte de valeur, la perte cumulée en capitaux propres est recyclée en résultat. Si la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente n'est pas déterminable de façon fiable, l'évaluation au coût peut être utilisée. Cette dernière option est celle utilisée par le Groupe pour tous ses actifs financiers disponibles à la vente.

A.11. Avantages du personnel

Le Groupe a opté pour l'application anticipative de la norme IAS 19 révisée.

Le Groupe offre à ses employés divers avantages à court et long terme, ainsi que des avantages postérieurs à l'emploi, en accord avec la législation applicable en Belgique.

A.11.1. Avantages à court terme

Lorsqu'un membre du personnel a rendu des services au Groupe au cours d'une période comptable, le Groupe comptabilise le montant non actualisé des avantages à court terme en contrepartie des services : au passif, après déduction du montant déjà payé (le cas échéant), et en charges (à moins qu'une autre norme IFRS n'impose ou n'autorise l'incorporation des prestations dans le coût d'un actif).

A.11.2. Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi sont répartis en 2 catégories, les régimes à prestations définies ou les régimes à cotisations définies.

Les cotisations versées en vertu des régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées comme une charge lorsque les employés ont rendu les services leur donnant droit à ces cotisations.

En ce qui concerne les régimes de retraite à prestations définies, le montant comptabilisé comme passif (actif) net au titre des prestations définies correspond à la différence entre la valeur actualisée de l'obligation et la juste valeur des actifs du régime.

Si l'évaluation de l'obligation nette résulte en un excédent pour le Groupe, l'actif comptabilisé pour cet excédent est limité à la valeur actualisée des remboursements disponibles ou des réductions de contributions futures versées au régime.

Le coût des prestations définies comprend les composantes suivantes : le coût des services et les intérêts nets sur le passif (l'actif) net, comptabilisées en résultat net (respectivement en frais de personnel pour le coût des services, et en charges (ou produits) financiers pour les intérêts nets), ainsi que les réévaluations du passif (de l'actif) net, comptabilisé en autres éléments du résultat global.

La valeur actualisée de l'obligation et le coût des services sont déterminés au moyen de la méthode des unités de crédit projetées et des évaluations actuarielles sont effectuées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

La méthode de calcul actuariel implique l'utilisation et la formulation par le Groupe d'hypothèses actuarielles comme le taux d'actualisation, l'augmentation des salaires, l'augmentation des coûts médicaux, la rotation du personnel et les tables de mortalité. Ces hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Le taux d'actualisation reflète les taux de rendements des obligations d'entreprise de haute qualité dont la durée correspond à la durée estimée des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

A.11.3. Autres avantages à long terme

Le traitement comptable des autres avantages à long terme est similaire à celui des avantages postérieurs à l'emploi à l'exception du fait que les réévaluations du passif (actif) net sont également comptabilisées en résultat net.

Les calculs actuariels des obligations postérieures à l'emploi et des autres avantages à long terme sont effectués par des actuaires indépendants.

A.12. Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors que le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) à la date de clôture, résultant d'événements ou de transactions passées, qu'il est probable que cette obligation donnera lieu à une sortie de ressources et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation du montant nécessaire pour régler l'obligation. Les provisions dont l'échéance est supérieure à 12 mois sont actualisées dès lors que l'effet de l'actualisation est significatif. Les provisions prises par le Groupe concernent principalement les provisions liées aux litiges et les provisions liées aux risques d'assainissement de sites pollués.

Passifs environnementaux

Le Groupe examine régulièrement l'ensemble de ses risques environnementaux et des provisions correspondantes. Les principaux risques environnementaux sont liés à des sites présentant un certain seuil de pollution. Les montants des provisions prises pour couvrir ces risques sont basés sur la meilleure estimation des coûts encore à encourir, tant en termes d'études que d'assainissement des sites concernés, et ce à partir de valorisations réalisées par des experts indépendants. Le Groupe évalue ces provisions au mieux de sa connaissance des lois et des réglementations applicables en fonction de l'étendue de la pollution et des études d'impact environnemental encore à réaliser.

A.13. Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié (actif nécessitant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé) sont inclus dans le coût de cet actif. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en résultat dans la période au cours de laquelle ils sont encourus.

A.14. Charges et produits financiers

Les charges financières comprennent les intérêts à payer sur les emprunts et les dettes financières calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, ainsi que l'augmentation des provisions suite à leur désactualisation due au passage du temps.

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêt sur des placements, comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ainsi que les dividendes, comptabilisés lorsque le droit du Groupe à percevoir le paiement est établi.

Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés détenus par le Groupe qui ne sont pas définis dans le cadre d'une relation de comptabilité de couverture sont présentées en charges ou en produits financiers.

A.15. Comptabilisation des produits des activités ordinaires

A.15.1. Contexte réglementaire applicable jusqu'en 2011

Le contexte réglementaire décrit ci-après est celui en vigueur en 2011, année de conversion des comptes du Groupe ORES en IFRS. Pour les clôtures ultérieures, il convient de considérer les évolutions du contexte réglementaire présentées dans la sous-section suivante. L'activité des GRD est régie par la loi relative à l'organisation du marché du gaz et au statut fiscal des producteurs d'électricité du 29 avril 1999 (dite 'Loi Electricité') et de la loi relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations du 12 avril 1965 (dite 'Loi Gaz'), telles que modifiées par la loi du 8 juin 2008 ; et pour la partie tarifaire, en application des articles 12octies (Loi Electricité) et 15/5decies (Loi Gaz), par les arrêtés royaux du 2 septembre 2008 (« A.R. »). L'application des A.R. est organisée par périodes réglementaires, dont la première couvre les exercices 2009 à 2012.

Selon les A.R. précités, le revenu des GRD comprend les éléments suivants :

1. L'ensemble des coûts nécessaires à l'accomplissement des tâches du GRD. Ceux-ci sont répartis entre les coûts dits 'gérables', sur lesquels le GRD exerce un contrôle direct (par exemple, les rémunérations ou les achats), et les coûts dits 'non gérables', sur lesquels le GRD n'exerce pas de contrôle direct (par exemple, les charges de pension, les charges financières, les taxes).
2. La marge équitable, destinée à rémunérer le capital investi dans le réseau. Celle-ci est calculée comme un pourcentage de rendement (R) appliqué à une valeur moyenne d'actif régulé (Regulated Asset Base ou « RAB »). Dans ce calcul :
 - (a) R est fonction d'un intérêt sans risque (OLO à 10 ans) et d'une prime de risque (répartition entre capitaux propres et dettes dans le bilan du GRD, avec une optimisation si la quote-part des capitaux propres représente 33% du total ; seul un rendement de OLO +70 points de base étant prévu sur la partie dépassant 33%).
 - (b) La RAB comprend les immobilisations corporelles et le besoin en fonds de roulement du GRD ; elle est déterminée en fonction de la réévaluation intervenue en 2001 (sur base de la valeur de remplacement du réseau à cette date), soit iRAB.

La facturation des GRD est basée sur les tarifs approuvés par la CREG pour la période réglementaire en cours. Ceux-ci ont été établis sur base :

- d'un budget de coûts et de marge équitable (dépendant entre autres d'un budget d'investissements pour la détermination de la RAB), soit le revenu budgété ;
- d'une estimation des volumes vendus, pour déterminer les tarifs des unités (électricité ou gaz) distribuées.

En fin d'exercice, le GRD a donc comptabilisé :

- les volumes réels auxquels sont appliqués les tarifs dits 'périodiques' ;
- les autres prestations (par exemple, les interventions de la clientèle associées à un raccordement au réseau) qui résultent de l'application des tarifs dits 'non-périodiques'.

Le montant ainsi comptabilisé est comparé au revenu autorisé selon la législation. Les différences sont analysées en détail :

- Les différences entre les coûts réels et les coûts budgétés sont en principe prises en compte pour les coûts non gérables, ce qui n'est pas le cas pour les différences constatées sur les coûts gérables. Tout écart sur les coûts gérables vient donc augmenter ou diminuer le résultat net du GRD.
- Les différences entre les volumes réels et les volumes prévisionnels de vente repris au budget sont également prises en compte.

Ces deux types de différences (sur les coûts non gérables et sur les volumes) donnent lieu à la reconnaissance d'un solde annuel, qui (aux termes des A.R.) constitue « une créance ou une dette à l'égard des clients dans leur ensemble », et est transféré aux comptes de régularisation du bilan du GRD dans les comptes statutaires établis selon les normes comptables belges.

Les soldes sont contrôlés annuellement par la CREG et, à l'issue de la dernière année d'une période régulatoire, font l'objet d'un contrôle cumulé pour les 4 exercices précédents. La CREG transmet ensuite au Ministre ayant l'énergie dans ses attributions un avis quant à l'affectation de ces soldes. L'affectation définitive fait l'objet d'une décision du Conseil des Ministres.

A.15.2. Évolution du contexte régulateur en 2012

1. Transposition des directives européennes dites « Troisième paquet Énergie »

Les directives électricité (2009/72/CE) et gaz (2009/73/CE) approuvées par le Parlement et le Conseil européen en juillet 2009 forment le nouveau cadre légal européen. Elles constituent les directives dites « du troisième paquet ».

Au niveau fédéral, ces directives ont été transposées dans la loi du 8 janvier 2012 .

Au niveau régional, les travaux d'élaboration du décret se sont poursuivis tout au long de l'année 2012. Un projet de décret a été approuvé en première lecture par le Gouvernement wallon en décembre 2012. Au moment de la rédaction du présent rapport annuel, ce projet de décret était en cours d'examen par différents organes consultatifs.

Le projet de décret touche directement aux activités des gestionnaires de réseaux de distribution (GRD), notamment, en ce qu'il :

- o impose à charge des GRD de nouvelles obligations de services publics (OSP) relatives, principalement, à
 - o l'élargissement des catégories de clients sociaux protégés,
 - o l'intégration des productions décentralisées ;
- o précise la notion de réseaux privés et transpose la notion de réseaux fermés professionnels ;
- o renforce les mesures de protection et les droits des consommateurs ;
- o renforce l'indépendance et les compétences des autorités de régulation.

Dans le cadre de ces travaux préparatoires, les GRD wallons (via ORES et Inter-Régies) ont été auditionnés le 8 octobre 2012 par les membres des différents cabinets. Les GRD ont eu l'occasion de rappeler leurs préoccupations majeures en matière de régulation et de formuler des propositions ponctuelles sur les dispositions du projet de décret.

D'une manière générale, les GRD wallons ont plaidé pour une transposition fidèle et n'outrepasant pas les prescrits des directives européennes. Cette remarque vaut notamment pour la transposition - facultative en droit national - de la notion de systèmes fermés de distribution. Les GRD wallons sont favorables à une transposition de cette notion dans le décret pour autant que la définition soit conforme à celle des directives européennes et soit suffisamment circonscrite pour permettre un contrôle effectif du développement de ces réseaux par le régulateur.

La première des préoccupations majeures des GRD est la décision de la CREG de prolonger les tarifs de distribution jusqu'à la fin de 2014 (voir infra). Dans ce contexte de gel des tarifs, il est impératif que de nouvelles charges ne soient pas imposées aux GRD au titre d'OSP avant l'approbation des nouveaux tarifs.

Une deuxième préoccupation concerne l'expansion rapide des unités photovoltaïques de petite taille (≤ 10 kW) dont les conséquences sur les investissements et la gestion des réseaux ne sont pas négligeables. D'une part, l'intégration de la production décentralisée nécessite des investissements importants en réseau, alors que les GRD travaillent à enveloppe fermée. D'autre part, ces investissements se font parfois au détriment d'investissements d'entretien ou d'autres investissements en développement du réseau. Conformément aux directives européennes et pour limiter l'impact de ce développement sur les réseaux, les GRD wallons plaident pour que le raccordement et l'accès au réseau de ces unités décentralisées ne soient garantis que dans la limite où la capacité nécessaire peut être rendue disponible à des conditions économiques acceptables et à moindre coût pour la société. Enfin, force est de constater que la structure tarifaire actuelle intègre mal la problématique du développement des unités de production décentralisées. Une discrimination entre utilisateurs du réseau est apparue à laquelle il convient de mettre fin par l'introduction d'un tarif capacitaire (voir infra).

Une troisième grande préoccupation concerne l'indépendance accrue du régulateur qui, selon les GRD wallons, doit s'accompagner d'une grande transparence et de la motivation de ses actes. Afin d'équilibrer l'indépendance et les compétences accrues du régulateur, les GRD wallons sont également en faveur de recours en droit et en fait auprès de la Cour d'Appel contre les décisions du régulateur.

2. Méthodologie tarifaire

Prolongation des tarifs jusqu'en 2014

Anticipant sur l'adoption de la loi du 8 janvier 2012 transposant en droit national les directives européennes du troisième paquet, la CREG a entamé en septembre 2011 une consultation publique sur des projets d'arrêtés fixant les méthodes de calcul et établissant les conditions tarifaires de raccordement et d'accès aux réseaux de distribution d'électricité. Cette consultation a pris fin en janvier 2012, date à laquelle ORES a répondu pour le compte des GRD mixtes wallons à la deuxième partie de la consultation publique relative au modèle d'évaluation des coûts.

Parue entretemps, la loi du 8 janvier 2012 impose au régulateur des règles précises en matière de motivation, de transparence et de calendrier à respecter lors de la consultation visant à définir une méthodologie tarifaire.

La consultation entamée par la CREG n'étant pas établie selon ces règles, celle-ci se voyait obligée de recommencer sa consultation. La CREG a finalement jugé que la procédure de consultation prévue dans la loi du 8 janvier 2012 et le calendrier présumé dans cette loi ne lui permettraient pas d'approuver de nouveaux tarifs pour une nouvelle période régulatoire avant le 1^{er} janvier 2013, ni même avant le 1^{er} janvier 2014.

En conséquence de quoi la CREG a pris la décision le 26 avril 2012 de prolonger les tarifs de 2012 pour les exercices 2013 et 2014.

Transfert de la compétence tarifaire vers le régional

Il faut rappeler que la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980 octroie aux Régions la compétence en matière de distribution d'énergie, mais maintient dans le giron de l'État fédéral la compétence en matière de tarifs. Un accord institutionnel relatif à la sixième réforme de l'État a été conclu le 11 octobre 2011. Il prévoit le transfert aux Régions de la compétence tarifaire pour les réseaux de distribution, hormis les réseaux ayant une fonction de transport, même s'ils ont une tension nominale égale ou inférieure à 70.000 volts.

Au moment de la rédaction du présent rapport annuel, la date du transfert effectif de la compétence des tarifs de distribution n'était pas encore connue. Toutefois, la date du 1^{er} janvier 2015 est avancée de toutes parts.

A.15.3. Chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires provenant de la vente de biens doivent être comptabilisés lorsqu'il a été satisfait à l'ensemble des conditions suivantes :

- le Groupe a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ;
- le Groupe ne continue ni à être impliqué dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés ;
- le montant des produits des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable ;
- il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront au Groupe ;
- les coûts encourus ou à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de service peut être estimé de façon fiable, le produit des activités ordinaires associé à cette transaction doit être comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture.

Les produits sont comptabilisés à la juste valeur des contreparties reçues, déduction faite des éventuelles ristournes, des remises et des impôts ou taxes sur les ventes.

Le chiffre d'affaires du Groupe, correspondant aux produits des activités ordinaires selon IAS 18, comprend essentiellement les produits liés aux activités suivantes :

- redevances de transit et vente d'énergie dans le cadre des obligations de service public ;
- interventions de la clientèle ;
- contrats de construction ;
- soldes Tarifaires.

1. Redevances de transit et vente d'énergie dans le cadre des obligations de service public

Le chiffre d'affaires du Groupe repose principalement sur les produits et charges liés aux redevances de transit du réseau de distribution d'électricité et de gaz. Le Groupe assure, pour le compte des fournisseurs d'énergie, la distribution d'électricité et de gaz jusqu'aux habitations et entreprises raccordées au réseau. Au niveau de l'électricité, la redevance de transit inclut également la redevance pour le réseau de transport dont Elia est l'unique gestionnaire. Par ailleurs, celle-ci est facturée par Elia au Groupe et comptabilisée en coût des ventes (principe de cascade) entraînant ainsi une neutralité au niveau du compte de résultats.

Les produits et charges liés aux redevances de transit et à la vente d'énergie dans le cadre des obligations de service public (notamment aux clients protégés) sont reconnus dès lors que l'électricité ou le gaz a été fourni et transporté aux consommateurs reliés au réseau au cours de la période correspondante. Les montants reconnus en produits sont basés sur les relevés des compteurs et sur des estimations pour la partie non relevée du réseau. Ces estimations sont corrigées en date de clôture avec la redevance de transit non relevée (RTNR) et l'énergie non relevée (ENR) qui sont calculées sur base des volumes totaux ayant transité sur le réseau.

2. Interventions de la clientèle

Les interventions de la clientèle dans le cadre de la construction de raccordements ou d'extensions au réseau sont présentées en produits et comptabilisées, en règle générale, au moment de la prestation du service de raccordement ou d'extension du réseau.

3. Contrats de construction

Le chiffre d'affaires du Groupe comprend les produits issus de contrats de construction pour des travaux divers tels que des travaux d'éclairage public ou de maintenance du réseau. Dans la mesure où l'échéance d'un contrat de construction peut être estimée de manière fiable, les produits et les charges liés à ce contrat sont comptabilisés en compte de résultats en fonction du degré d'avancement du contrat.

4. Soldes Tarifaires

Voir évolution du contexte réglementaire ci-avant.

B. Principaux jugements exercés et principales estimations utilisées lors de la préparation des états financiers agrégés

La préparation des états financiers agrégés conformément aux normes IFRS nécessite l'utilisation d'estimations comptables et contraint également la direction à exercer une part de jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les hypothèses clés relatives à l'avenir et les autres sources principales d'incertitudes relatives aux estimations à la fin de la période de présentation des états financiers agrégés du Groupe sont reprises ci-dessous.

B.1. Estimations significatives appliquées aux méthodes comptables

B.1.1. Obligations actuarielles dans le cadre des plans de pensions, des autres avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme

Les engagements du Groupe au titre des plans de pensions sont évalués annuellement par des actuaires indépendants. La direction établit les hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation de ces engagements. Le Groupe estime que les hypothèses retenues sont appropriées et justifiées. Les hypothèses actuarielles retenues par le Groupe portent sur les éléments suivants :

- taux d'actualisation ;
- taux de croissance attendu des salaires ;
- taux d'inflation moyen ;
- taux de rotation du personnel (turnover) ;
- table de mortalité ;
- les montants des avantages tarifaires ;
- les montants de frais ambulatoires et d'hospitalisation.

B.1.2. Juste valeur des instruments dérivés

La juste valeur des instruments dérivés détenus par le Groupe est calculée sur base des valeurs de marché par une société de valorisation externe en ce qui concerne les SWAPs, et directement par le Groupe en ce qui concerne les CAPs via les organismes financiers.

B.1.3. Evaluation des provisions

Les litiges juridiques significatifs sont analysés ponctuellement par le département juridique du Groupe avec l'assistance de conseillers externes si cela s'avère nécessaire. Ces analyses permettent d'évaluer s'il est nécessaire d'inscrire des provisions ou d'ajuster des provisions existantes, en concertation avec le département financier du Groupe. Les provisions prises sur les litiges sont basées sur la valeur des réclamations ou sur le montant estimé de l'exposition au risque.

En matière environnementale, l'évaluation des provisions à inscrire ou des provisions à ajuster est basée sur des études menées par des experts indépendants reprenant une estimation des coûts futurs liés à la dépollution des sols.

Dans tous les cas, le montant enregistré par le Groupe en tant que provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation actuelle à la date du bilan.

B.1.4. Tests de dépréciation

Le Groupe effectue un test de dépréciation du goodwill chaque année, ainsi que des tests de dépréciation des unités génératrices de trésorerie pour lesquelles il existe des indicateurs qui tendent à démontrer que la valeur comptable pourrait être supérieure à la valeur recouvrable. Pour déterminer s'il y a lieu de comptabiliser une perte de valeur, il est nécessaire d'estimer la valeur d'utilité de l'unité génératrice de trésorerie. Le calcul de la valeur d'utilité exige que la direction estime les flux de trésorerie futurs qu'elle prévoit de dégager de l'unité génératrice de trésorerie (au niveau du goodwill, il s'agit de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il a été affecté) et qu'elle applique un taux d'actualisation approprié afin de calculer la valeur actualisée (voir également la note 08 à ce sujet).

B.1.5. Volumes distribués

Les montants reconnus en produits sont basés sur les relevés des compteurs et sur des estimations pour la partie non relevée du réseau. Ces estimations sont corrigées en date de clôture avec la redevance de transit non relevée (RTNR) et l'énergie non relevée (ENR) qui sont calculées sur base des volumes totaux ayant transité sur le réseau.

B.2. Jugements significatifs appliqués aux méthodes comptables

B.2.1. Évaluation du chiffre d'affaires

B.2.1.1. Soldes Tarifaires

Actuellement, il n'y a pas de norme spécifique IFRS traitant de la comptabilisation des soldes tarifaires dans un environnement régulé. Le Groupe a pris comme hypothèse que ces soldes seraient recouverts dans le futur et sont par conséquent reconnus comme un actif ou un passif. Des discussions sont en-cours au sein de l'IASB pour aboutir à une nouvelle norme relative aux actifs et passifs régulés qui clarifierait la position à prendre par les sociétés. Si le traitement comptable adopté par le Groupe n'était pas en concordance avec les futures lignes directrices de l'IASB, les résultats futurs ainsi que les fonds propres devraient être ajustés.

B.2.1.2. Interventions de la clientèle (IFRIC 18 – Transferts d'actifs provenant de clients)

Le Groupe procède à des travaux de raccordement aux réseaux de gaz et d'électricité et d'extension de ceux-ci, travaux pour lesquels une intervention du client est requise. Dans ce cas, le Groupe examine si l'intervention de la clientèle tombe sous l'application de l'interprétation IFRIC 18 sur base de l'ensemble des faits et des circonstances entourant l'intervention et, le cas échéant, l'intervention clientèle est comptabilisée en chiffre d'affaires.

B.2.2. Classification dettes/capitaux propres

Le Groupe se base sur l'ensemble des faits et des circonstances pertinents afin de déterminer si un instrument correspond à un instrument de dettes ou un instrument de capitaux propres en application d'IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. Le Groupe a déterminé que les différentes catégories de parts représentatives du capital (voir note 15) sont des instruments de capitaux propres.

B.2.3. Existence d'une obligation dans le cadre d'IAS 37

Le Groupe détermine au cas par cas s'il existe une obligation qui pourrait avoir un impact négatif sur sa situation financière. En effet, le Groupe procède régulièrement à l'examen des litiges en cours et détermine s'il est probable que l'extinction de l'obligation nécessitera des sorties de ressources. Dans ce cas, des provisions sont prises et le montant comptabilisé en provisions correspond à la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation, l'issue des procédures ne pouvant être prévue avec certitude.

B.2.4. Impôts différés

L'impôt des sociétés est applicable à la société ORES mais pas aux GRD. ORES réalisant un résultat nul en tant qu'opérateur des réseaux d'énergies travaillant à prix coûtant pour les GRD, l'impôt des sociétés comptabilisé a trait exclusivement aux dépenses non admises.

L'impôt des personnes morales est dû par les GRD sur le montant total des sommes attribuées à titre de dividendes à l'actionnaire privé, à l'exclusion des dividendes concernant l'activité électricité. Les GRD ne sont pas soumis à un impôt sur le revenu. Le Groupe a dès lors déterminé qu'aucun impôt différé ne devait être comptabilisé.

C. Changements de méthodes comptables, erreurs et changements d'estimations

Un changement de méthode comptable n'est appliqué que si le changement est imposé par une norme ou une interprétation, ou s'il a pour résultat que les états financiers du Groupe fournissent des informations plus fiables et plus pertinentes. L'application anticipée d'une norme ou d'une interprétation ne constitue pas un changement volontaire des normes comptables en application d'IAS 8. Un changement de méthode comptable est appliqué de manière rétrospective, sauf s'il est impraticable de déterminer les effets du changement spécifiquement liés à la période ou de manière cumulée. En outre, un changement de méthode comptable n'est pas appliqué de manière rétrospective en cas de disposition transitoire spécifique à la norme ou l'interprétation.

Même si une attention particulière est mise sur la confection des états financiers du Groupe, des erreurs peuvent survenir à l'occasion de la comptabilisation, de l'évaluation, de la présentation ou de la fourniture d'informations sur des éléments des états financiers. Le cas échéant, le Groupe corrige de manière rétrospective les erreurs significatives d'une période antérieure dans les premiers états financiers dont la publication est autorisée après leur découverte.

Les incertitudes liées aux activités du Groupe nécessitent de recourir à des estimations dans le cadre de la préparation des états financiers. Le recours à des estimations est une part importante de la préparation des états financiers et ne met pas en cause leur fiabilité. Une estimation est révisée en cas de changements dans les circonstances sur lesquelles elle était fondée ou lorsque de nouvelles informations sont disponibles. La révision d'une estimation ne concerne pas les périodes antérieures et ne constitue pas une correction d'erreur.

Rapport du réviseur indépendant sur les comptes annuels agrégés du groupe économique ORES pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Conformément aux dispositions du cahier des charges OSIFRWA14, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de réviseur indépendant. Ce rapport inclut notre opinion sur les états financiers agrégés du groupe économique ORES constitué, d'une part, de huit intercommunales mixtes de distribution de gaz et d'électricité (« GRD »), à savoir, IDEG, IEH, IGH, Interest, Interlux, Intermosane, Sedilec et Simogel et, d'autre part, de la société coopérative à responsabilité limitée ORES, dont la totalité des parts est détenue par les GRD.

Attestation sans réserve des comptes agrégés, avec paragraphe explicatif

Nous avons procédé au contrôle des états financiers agrégés du groupe économique ORES pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, établis conformément au référentiel des normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Ces états financiers agrégés comprennent l'état agrégé de la situation financière arrêté au 31 décembre 2012 ainsi que le compte de résultats agrégé, les autres éléments du résultat global, l'état des variations des capitaux propres agrégé, et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes reprenant le résumé des principales règles d'évaluation et d'autres notes explicatives. L'état agrégé de la situation financière affiche un total de € (milliers) 4.072.005 et le compte de résultats agrégé se solde par un bénéfice de l'exercice de € (milliers) 198.723.

Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation sincère des états financiers agrégés

L'établissement des états financiers agrégés relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du réviseur indépendant

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers agrégés sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers agrégés ne comportent pas d'anomalies significatives.

**Rapport du réviseur indépendant du 26 septembre 2013 sur les états financiers agrégés
du groupe économique ORES pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 (suite)**

Conformément aux normes d'audit précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans le cadre de cette évaluation du risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans le groupe pour l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société, ainsi que la présentation des états financiers agrégés dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

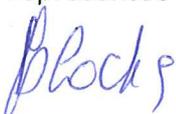
Opinion

A notre avis, les états financiers agrégés clos le 31 décembre 2012 donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe économique ORES au 31 décembre 2012 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux IFRS, telles qu'adoptées dans l'Union européenne.

Sans remettre en cause l'opinion sans réserve exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'information reprise dans la note « 01 B - soldes tarifaires » des états financiers agrégés et 3.15 des principales méthodes comptables qui clarifie les particularités du cadre réglementaire et tarifaire et les traitements comptables y afférents. Cette information mentionne également les incertitudes relatives aux soldes résultants des mécanismes de régularisation tarifaire et qui doivent encore être approuvés par les autorités compétentes. Les soldes tarifaires sont repris dans l'état agrégé de la situation financière en actif pour un montant de € (milliers) 130.429 et au passif pour un montant de € (milliers) 28.277. Au cas où ces soldes tarifaires ne seraient pas approuvés ou seraient partiellement approuvés, le compte de résultats et les fonds propres du groupe économique ORES pourraient être impactés de manière significative.

Diegem, le 26 septembre 2013

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL
Réviseur indépendant
représentée par



Martine Blockx
Associée